

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2010

Présidence : Stéphanie LAMMAR

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Nobs Maire, M^{me} De Haller, Conseillère administrative et M. Aebi, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Donnet, Fries-Walzer, Kissling, La Chiusa, Lammar, Molinari, Stebler, Vaucher et Wermeille, Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Basarab Berger, Buchs, Chiorino, Gerster, Gevisier, Guldimann, Jugef, Maulini, Monney, Montessuit, Morex, Paparou Prod'hom, Richard, Schmutz, Voignier, Vout et Walder, Conseillers municipaux

Absent(e)s/excusé(e)s :

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

0. Adoption du procès-verbal des séances des 27 mai et 24 juin 2010
1. Prestation de serment
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Propositions du Conseil administratif
5. Pétitions
6. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit destiné à l'étude, l'acquisition et l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance pour deux zones du territoire communal **130-2010 R**
7. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour la réalisation du demi-groupe scolaire de la Vigne-Rouge situé à Grange-Collomb **148-2010 R**
8. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 122'000. — en vue d'actualiser le "plan de la ville de Carouge", de réaliser une "carte des mobilités", de développer une signalétique harmonisée des bâtiments communaux avec leurs supports d'informations et de repérage **139-2010 P**
9. Proposition du Conseil administratif en vue du remplacement d'un véhicule pour la compagnie des sapeurs-pompiers de Carouge **153-2010 P**
10. Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une aide extraordinaire en faveur de la Croix-Rouge pour son aide d'urgence aux victimes des inondations au Pakistan **154-2010 P**
11. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit en vue de l'acquisition d'une patinoire saisonnière de 600m² **157-2010 P**
12. Projets de délibérations
13. Propositions individuelles
14. Motions
15. Résolutions
16. Questions

La Présidente annonce que Mme Kissling nous rejoindra plus tard.

0. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 27 MAI ET 24 JUIN 2010

Les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

1. PRESTATION DE SERMENT

Il s'agit de la prestation de serment de Monsieur Pierre-André BERGER.

Ainsi que cela a été indiqué lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin dernier, Monsieur Antoine GABELLA a démissionné par lettre du 9 juin 2010, lue lors du Conseil municipal du 24 juin dernier, de son poste de Conseiller municipal, avec effet immédiat.

Conformément à l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui fixe que, en cas de vacance, le candidat qui a obtenu le plus de suffrage après le dernier élu de la liste ou la vacance s'est produite est élu en remplacement. C'est donc, Monsieur Pierre-André BERGER qui doit être désigné ce soir.

La Présidente prie l'assemblée de se lever et procède à la lecture du serment :

A l'appel de son nom, Monsieur Pierre-André BERGER lèvera la main droite et répondra par les mots "je le jure" ou "je le promets".

Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux Lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret, dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal.

M. Pierre-André BERGER lève la main droite et dit : "je le promets"

La Présidente le remercie et lui souhaite la bienvenue au Conseil municipal. (Applaudissements)

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Nobs

La première communication concerne la décision du Conseil administratif de signer la Charte pour une mobilité urbaine durable. Il a été sollicité par l'union des Villes Suisses dont Carouge fait partie et a ratifié la Charte pour une mobilité urbaine durable, à l'instar d'une cinquantaine d'autres villes suisse. Le texte fixe des objectifs et des perspectives d'avenir qui vont entièrement dans le sens de notre plan directeur communal et du développement durable. Insistant sur la nécessité de considérer les transports dans leur globalité, la Charte pose l'optimisation de la gestion et le principe de coexistence comme principe de base.

Le texte intégral de cette Charte se trouve sur notre site internet.

La deuxième communication concerne la question que Mme Molinari a posée à 2 reprises sur le cratère du parc "noie tes puces".

Il a le plaisir d'annoncer que le cratère est bouché. Celui-ci se trouvait sur un terrain des Services industriels de Genève et n'entrait pas dans les compétences de la Ville de Carouge. Une ancienne galerie des années 1930 s'est effondrée et les SIG ont entrepris des travaux de consolidation avant de refermer le cratère.

La troisième communication fait suite au débat public d'hier soir sur la vidéo surveillance. En effet, une personne s'inquiétait de l'état de l'éclairage le long de l'immeuble du Clos de la Fonderie. Il a été demandé au service concerné de consulter l'historique de cet éclairage et effectivement, à une certaine époque, il était défectueux. En 2004, le Conseil municipal a voté

une délibération visant à refaire l'éclairage du Clos de la Fonderie, le long de l'Arve et la promenade des Orpailleurs. Ces travaux ont été exécutés entre 2005 et 2006, selon un plan que les personnes intéressées peuvent consulter.

Mme Molinari a compris, lors de l'intervention de cette personne, qu'elle ne se référait pas au quai des Orpailleurs où, effectivement des travaux ont été faits de manière très satisfaisante mais plutôt à l'arrière du bâtiment donnant sur la rue du Clos de la Fonderie et la zone industrielle. A cet endroit, il manque un peu d'illumination.

M. Nobs répond qu'il va s'en occuper.

M. Baertschi était déjà intervenu pour ce problème à la demande de riverains. C'est une problématique identique à Granges-Colomb, compte tenu du fait que nous sommes sur des parcelles privées.

La quatrième communication nous informe que le local au Rondeau de Carouge qui était occupé par la Zot Compagnie a été libéré, rafraîchi et des sanitaires y ont été installés. Les clés sont à disposition des groupes politiques siégeant au Conseil municipal pour des séances de caucus ou autres. Un représentant de chaque parti peut passer auprès de M. Krahenbuhl au service Construction et Urbanisme pour prendre une clé et signer un reçu. En ce qui concerne les réservations, il faut s'adresser à Mme Kugler qui tient le planning d'occupation.

La cinquième communication répond à la question orale de Mme Budry lors de la séance du Conseil municipal du 18 mars 2010 : *Qu'est-ce qui va se construire au no 3 rue de la Tannerie ?*

Le plan localisé de quartier a été adopté par le Conseil d'Etat le 25 août dernier, il prévoit la construction de logements, d'activités administratives et artisanales ainsi que des commerces. Ce projet s'inscrit dans les principes énoncés de notre plan guide du secteur Est de la Ville de Carouge. Ces constructions se réaliseront en plusieurs étapes et le type de logements comprendra, d'une part de la propriété par étage et, d'autre part, des logements d'utilités publique LUP. Ces derniers seront réalisés principalement sur les terrains appartenant à l'Etat de Genève. Aujourd'hui, la rue de la Tannerie 3 a été répertoriée comme site pollué, raison pour laquelle, le chantier a déjà commencé. La dépollution devrait durer une année pour, ensuite, passer à la construction.

La sixième communication répond à la question orale de Mme Molinari lors de la séance du Conseil municipal du 27 mai 2010 : *est-il possible de rajouter une douche pour handicapés dans les toilettes de la piscine de la Fontenette ?*

Le service Construction et aménagement va installer une robinetterie de douche adaptée dans le W.C. pour personnes handicapées de la piscine de la Fontenette. Celui-ci est déjà équipé d'une arrivée d'eau, d'une grille d'évacuation au sol et de barres de sécurité.

Mme Molinari remercie M. Nobs.

La septième communication répond à la question orale de Mme Stebler lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2010 : *quel est l'état d'avancement du projet du préau couvert de l'école Montfalcon ?*

Le service Construction et aménagement a présenté un projet aux propriétaires de l'immeuble. Ceux-ci ont accepté le concept et le projet est prévu dans le plan des investissements 2011. Une délibération sera présentée au Conseil municipal au printemps 2011 et une autorisation de construire sera déposée ces prochains mois.

La huitième communication concerne le CEVA. Nous étions arrêtés en raison d'une procédure d'arbitrage qui a été acceptée par l'Etat de Genève, les CFF et la Ville de Carouge. Le mandataire, M. Marcel De Montmollin qui est un ingénieur neuchâtelois et a été désigné par les

trois parties pour arbitrer cette problématique de traversée du bâtiment du service travaux, voirie et environnement du Val d'Arve a adressé son rapport à notre mandataire, Me Sigrist. Celui-ci précise qu'il a préavisé très favorablement l'exécution de l'ouvrage sous le STVE, en tunnel, plutôt qu'en tranchée couverte. Le Conseil administratif est ravi de vous donner cette information qui va dans le bon sens car, au départ, il était prévu de démonter une grosse partie du bâtiment et d'entamer les travaux depuis le dessus au lieu de poursuivre la suite du tunnel sous Pinchat.

Communications de Mme De Haller

La première communication nous informe que le Conseil administratif a décidé de confier le poste de secrétaire général ad intérim à Monsieur Michel DOKIC dès le 1^{er} juillet 2010

Monsieur DOKIC est au bénéfice d'une licence en philosophie, d'une licence en psychologie ainsi que d'un diplôme en direction d'entreprise.

Son expérience professionnelle se décline en trois temps. En premier lieu, au sein du DIP en qualité d'enseignant et de formateur d'enseignants, ensuite en psychiatrie en qualité de chef des Ressources humaines et enfin en qualité de directeur général adjoint de l'office du personnel de l'Etat, responsable des ressources humaines.

Monsieur Michel DOKIC vit une retraite active... Avant de nous rejoindre, il a notamment assuré un mandat d'une année et demi à Versoix en qualité de Secrétaire général.

Ses intérêts portent sur l'histoire, la psychologie, la psychanalyse ainsi que la théologie.

Il aime occuper son temps libre par la lecture, le théâtre et le cinéma.

La deuxième communication nous informe que le poste d'urbaniste en qualité d'agente spécialisée a été confié à Mme Anne-Claude VALLEE-MEIER dès le 19 juillet 2010

Elle est au bénéfice d'une maturité artistique ainsi que d'une licence en architecture obtenue en 1991. Elle a une expérience de plus de 15 ans en qualité d'architecte ou urbaniste mandataire autant auprès de bureaux privés, d'administrations publiques que d'associations.

Elle pourra notamment faire bénéficier notre administration de son expérience relative aux projets de circulation et d'aménagements urbains pour les collectivités publiques.

Parallèlement à ses mandats, elle a également ponctuellement assuré l'enseignement en arts visuels dans les écoles primaires et les cycles d'orientation.

Ses intérêts portent sur les arts visuels, la musique et le théâtre. Pour ses loisirs, elle aime également lire des romans policiers, se rendre aux concerts et expositions. Elle pratique la gymnastique, le vélo, la marche, le ski, le ski de fond et le badminton. Enfin, elle chante dans un groupe de gospel.

La troisième communication nous informe que le poste de chargé des nouvelles constructions a été confié à Monsieur Philippe WALLER dès le 1^{er} août 2010.

Il est au bénéfice d'un baccalauréat économique ainsi que d'une licence en architecture obtenue en 1992. Monsieur Philippe WALLER a une expérience professionnelle de plus de 15 ans en qualité de chef de projet en architecture au sein de bureaux privés en Suisse et à l'étranger ainsi que, pour son dernier poste, au sein de la Ville de Genève. Il occupait la fonction de responsable des opérations de constructions neuves et de rénovation lourdes, ce qui lui a permis d'acquérir l'ensemble des connaissances et compétences requises pour son nouveau poste au sein de notre administration.

Ses intérêts portent sur les questions d'environnement, l'histoire contemporaine, la bande dessinée, le dessin et l'architecture, bien sûr.

Quant à ses loisirs, ils se partagent entre la lecture, les randonnées cyclistes pédestres et alpines ainsi que la cours à pied. Enfin, Monsieur WALLER est un adepte du vélo pour ses déplacements quotidiens.

Nous souhaitons une très cordiale bienvenue à ses trois personnes au sein de notre administration et plein succès dans le cadre de leurs fonctions.

La quatrième communication concerne la famille Selimi.

Mirë se vini Carouge à la famille Selimi.

Vous avez appris par les médias que la famille Selimi, que nous avons soutenu, ici dans ce Conseil ainsi que les habitants et citoyens carougeois ont reçu un permis B humanitaire. La nouvelle nous est parvenue le 8 septembre dernier et nous sommes réellement très heureux pour toute la famille et les félicitons pour ce magnifique succès.

La cinquième communication concerne le livre que vous avez reçu aujourd'hui et qui contient les peintures d'André Kasper. Ce peintre est actuellement exposé au musée de Carouge et vous avez reçu une invitation pour le 23 septembre à 17h15 pour une visite guidée et commentée par l'artiste. Elle la recommande chaleureusement car c'est un grand peintre de Carouge et ses peintures sont absolument extraordinaires. Notre travail au service de la culture serait un peu renforcé et soutenu, si nous avions un peu plus que 2-3 personnes lorsque des visites sont organisées exprès pour vous.

La sixième communication concerne la Compagnie Zanco, à travers le miroir. Vous avez reçu l'invitation de ce voyage théâtral inédit pour les 25 et 26 septembre prochain et elle recommande très chaleureusement aux commissaires de participer à ce spectacle pour lequel la commune de Carouge a accepté de mettre des fonds conséquents. Le rendez-vous est à 19h30 à la rue Daniel-Gevril, route de Veyrier.

La septième communication concerne le CD qui se trouve à vos places. Celui-ci contient les photos du voyage du Conseil municipal et c'est un cadeau qui vous est offert par Mesdames Carole Francois et Liliane Lopez, sur la base des photos qu'elles ont faites.

La huitième communication concerne les abonnements T.P.G junior. L'offre qui est faite aux familles carougeoises de pouvoir bénéficier de réductions pour ces abonnements a rencontré, à nouveau, un immense succès. En effet, ce sont 281 nouveaux abonnés et 623 anciens abonnés âgés de 10 à 24 ans qui ont vu leur abonnement réduit de CHF 150.— et pour certains de CHF 200.— lorsqu'ils bénéficiaient de rabais famille. En 2009, nous en étions à 221 nouveaux abonnés et 513 anciens abonnés. L'augmentation totale est de plus de 23%. De nombreuses familles ont exprimés aux collaboratrices du service des affaires sociales leur gratitude pour les actions menées par notre Commune. Elle se fait un plaisir de nous transmettre ce message et elle en profite pour remercier toute celles et ceux qui ont conduit, en partenariat avec les T.P.G, cette opération, dont combien la logistique est conséquente.

La neuvième communication répond à la question posée par M. Paparou concernant le columbarium bien qu'elle ne sait pas si elle y a déjà répondu puisqu'elle a été posée lors de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2009.

Lors de la séance du 17 septembre 2009, Monsieur Paparou avait demandé s'il est vrai qu'une concession doit être payée pour chaque urne de cendres d'un proche dans un même columbarium.

Selon l'article 47 du règlement du cimetière de la Ville de Carouge (LC 08 351), il est prévu de facturer un émolument pour les introductions d'une première et d'une seconde urne.

Extrait de l'article 47 – Durée de concession : " [Les cases du columbarium] sont mises à disposition des familles, pour une durée de 20 ans, moyennant une taxe perçue conformément au tarif annexé, [soit CHF 450.--]. L'introduction d'une seconde urne (selon tarif, [soit CHF 22.50 par année restant à courir jusqu'à l'échéance déterminée par la première urne] ne prolonge pas le délai d'échéance.

Ainsi, il est non seulement vrai mais également conforme au règlement actuel qu'un émoulement soit facturé lors du dépôt d'une première et ensuite d'une seconde urne.

Pour information, le règlement du cimetière fait actuellement l'objet d'une révision complète.

M. Paparou remercie Mme De Haller.

La dixième communication répond aux trois questions posées par le groupe U.D.C. lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2010 :

1. Le groupe UDC s'est déclaré étonné de constater que certains-e-s chef-fes de service n'étaient pas domiciliés sur le territoire de la commune de Carouge et il a souhaité connaître les dérogations qui permettent de telles situations.

La réponse est la suivante :

L'obligation de domicile sur le territoire carougeois pour les membres du personnel, cadres ou non cadres, n'a jamais été une obligation statutaire. Ainsi, les chefs de service ne vivant pas sur le territoire carougeois ne bénéficient pas d'une dérogation, mais tout simplement du respect de l'application du Statut du personnel. Les conditions d'engagement précisent que les collaborateurs doivent réunir les conditions légales pour travailler sur le territoire genevois et répondre aux prescriptions fédérales et cantonales spécifiques exigées pour leurs fonctions respectives.

2. Le groupe UDC a été étonné de constater que la commune a procédé dernièrement à bon nombre de nouveaux engagements. Il s'agirait de personnes ne résidant pas sur la commune de Carouge et qui, de plus, ne seraient pas de nationalité suisse. Le groupe UDC souhaite que la priorité soit donnée aux ressortissants suisses, habitant sur la commune de Carouge et se trouvant actuellement au chômage, faute de quoi il demande qu'une justification soit apportée lors de chaque engagement d'un-e collaborateur-trice ne répondant pas à ses exigences.

La réponse est la suivante :

Nous procédons aux engagements qui sont prévus par le budget ou qui visent à remplacer un membre du personnel qui démissionne ou part à la retraite.

Il a déjà été répondu à la question du domicile dans le point précédent.

Concernant la nationalité, nous tenons à rappeler que tant la constitution fédérale que le code pénal suisse interdisent la discrimination envers toute personne du fait notamment de son origine ou de sa race.

Comme nous vous l'avons précisé dans la réponse écrite du 16 juin 2009 consécutive à une question sur les mêmes thématiques, si nous pouvons parfois tenir compte du domicile, de la situation de sans-emploi ou familiale des candidats selon les fonctions visées et les contextes dans lesquels elles s'inscrivent, ces critères ne peuvent être déterminants dans nos processus de recrutement qui doivent viser avant tout la meilleure adéquation entre le candidat et le poste.

Enfin, l'engagement et la nomination du personnel communal relevant de la stricte compétence du Conseil administratif, une justification devant ce Conseil des engagements répondant aux prescriptions à la fois légales et statutaires ne peut être envisagée.

3. Le groupe UDC a été étonné, lors de la dernière sortie du Conseil municipal, de constater que ce sont toujours les même chef-fe-s- de service qui participent à la traditionnelle course. Le groupe UDC souhaite savoir si tous les chef-fe-s de service sont invités ou si seul-e-s certain-e-s sont sélectionnés.

La réponse est la suivante :

Nous tenons à vous rassurer, là aussi le Conseil administratif s'interdit toute discrimination. 4 places sont prévues pour les chefs de service. La priorité est donnée à celui qui a été engagé ou qui part à la retraite dans l'année. Ensuite, elles sont proposées à tour de rôle aux chefs de services. Lorsque les chefs de service prioritaires déclinent l'invitation, leurs places sont proposées aux viennent ensuite.

Communications de M. Aebi

La première communication concerne le fascicule qui a été remis aux Conseillers municipaux et qui parle de l'aménagement du réseau vert, l'aménagement pour les deux roues et l'avancement des travaux. Il comprend également la situation générale en 2008 et l'état au 31 juillet 2010, de ce qui est en cours ou planifié et les futurs projets. Celui-ci fait suite aux promesses envers Mme Molinari puisqu'il avait promis qu'il en ferait un devoir de vacances. Il encourage les membres à le parcourir, à faire des constats et peut-être l'améliorer. Nous aurons probablement l'occasion d'en discuter en commission des travaux.

Mme Molinari remercie M. Aebi

La deuxième communication concerne les ralentisseurs. Il avait parlé de la pose de ceux-ci près des écoles avant la reprise scolaire mais, malheureusement, il a eu quelques retards dans les autorisations. Néanmoins, ils seront tous installés d'ici la fin du mois autour des écoles de notre Commune puisque nous venons de recevoir lesdites autorisations et n'attendons plus que le plan de marquage. Il fait remarquer à celles et ceux qui ont l'habitude de rouler à vélo où un autre moyen sur le boulevard des Promenades qu'un ralentisseur a été installé sur toute la longueur du refuge central. Celui-ci n'est peut-être pas suffisant mais il permet de ralentir les véhicules et c'est un signe assez clair pour démontrer qu'il y a également une école de ce côté-là.

Parallèlement, nous avons l'intention d'acquérir des radars d'indicateurs de vitesse, comme nous pouvons en voir dans les communes voisines. A l'époque, nous avons un radar qui enregistrait tous les dépassements de vitesses mais c'est une méthode difficile à gérer. Nous avons l'intention d'acheter cinq à six radars servant uniquement d'indicateur de vitesse. Nous pensons les disposer près des écoles et à l'avenue de la Praille et des Caroubiers car ses avenues sont larges et il semble que les automobilistes ne respectent pas le 30km/h. Ils ne seront pas fixés et pourront être installés au gré des demandes et des campagnes de sensibilisation.

M. Montessuit remercie M. Aebi pour ses informations. Est-ce que l'école de la Tambourine est aussi concernée ? A maintes reprises, il a été demandé un kit école sur le chemin de Pinchat, qui se trouve, il est vrai sur la commune de Veyrier et M. Aebi avait garanti être en tractation avec les autorités de cette Commune.

M. Aebi répond que nous sommes toujours en tractation pour installer un kit école à cet endroit, quitte à ce que la ville de Carouge en prenne les frais à sa charge.

La troisième communication concerne le lancement d'une campagne de sensibilisation pour la zone de rencontre à 20km/h. Nous avons l'intention de la lancer avant la rentrée scolaire

mais cela n'a pas été possible pour différentes raisons. De ce fait, elle sera programmée pour fin septembre-début octobre et se concrétisera par une signalisation visible dans tout le secteur Jacques-Dalphin pour rappeler que nous sommes dans une zone de rencontre où le piéton est prioritaire. Des agents de la police municipale se posteront à l'entrée de chaque secteur pour arrêter les voitures et distribuer une fiche indicative rappelant le but et les priorités d'une zone de rencontre. Des flyers seront également distribués dans les boîtes aux lettres et des informations seront dispensées aux écoles. Nous avons pris langue avec les directrices et directeurs d'écoles de Carouge afin qu'ils sensibilisent les élèves et nous avons appris que le Département de l'instruction publique a déjà donné des instructions pour informer les élèves des changements dans ce secteur.

Mme Stebler a constaté qu'une bonne partie des automobilistes ne respectent pas la vitesse dans les zones à 30km/h et, particulièrement, en ligne droite. On nous dit que le 20km/h est nouveau et que les piétons sont roi mais on constate une mise en danger par les voitures parkées des deux côtés. Est-ce que nous pourrions mettre des chicanes où des ralentisseurs pour que le 20km/h soit respecté.

M. Aebi ne peut pas répondre ce soir sur les moyens utilisés pour freiner les automobilistes mais fait remarquer qu'il y aura également un marquage au sol. Cette campagne de sensibilisation est un premier pas et si elle ne suffit pas, nous trouverons d'autres solutions comme la pose d'un radar. C'est une préoccupation du Conseil administratif et du service de la sécurité de trouver des solutions pour que tous le monde s'y retrouve dans cette nouvelle zone de rencontre.

M. Vout fait remarquer que le 20km/h est aussi valable pour les vélos électriques. En effet, il a pu constater que certains roulent à 40km/h.

La quatrième communication répond à la question que M. Papparou a posé lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2010. Il souhaitait savoir pourquoi un camion de 40 tonnes était stationné au chemin Charles-Poluzzi.

M. Aebi avait répondu partiellement car il pensait que le chauffeur était en dehors de son temps de travail réglementaire, et c'était effectivement le cas. Il a été contrôlé par les agents de la police municipale qui l'ont réveillé. Celui-ci était de nationalité allemande et livrait du matériel sur le chantier. Il ne pouvait plus conduire ; raison pour laquelle il ne lui était pas possible d'aller se parker ailleurs. Il a été autorisé à rester pour la nuit et il lui a été signifié que cela devait rester exceptionnel. Il précise à M. Papparou qu'il était balisé et ne causait aucun danger.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le bureau a deux communications.

La première communication concerne M. Wod et, comme vous le savez, Georges Wod est décédé cet été, le 24 juillet dernier.

Il a dirigé le Théâtre de Carouge pendant 21 ans, de 1981 à 2002. Il s'y est investi avec l'enthousiasme, l'emportement, la conviction et la passion qui le caractérisaient.

Certains se souviennent avec quelle audace il s'était battu pour le Théâtre de Carouge n'hésitant pas à descendre dans la rue déguisé en mendiant pour défendre la subvention de la Ville de Genève.

Pour ma part, je me souviens de ses programmations, qui alliaient toujours des pièces classiques, des créations, et des pièces invitées.

C'est ainsi que j'ai découvert, entre autres, Molière, Goldoni, Beckett, que j'ai pu voir jouer, outre d'excellents acteurs genevois, Robert Hossein, Georges Wilson, Roger Hanin et tant d'autres.

C'est également ainsi que j'ai pu m'émerveiller devant les mises en scènes des grenouilles d'Aristophane, de Cyrano de Bergerac, de Don quichotte ou de Raspoutine.

Le Théâtre de Carouge a su, sous la direction de Georges Wod prendre une dimension internationale, puisque certaines pièces créées ont été jouées à l'étranger et que, chaque année, au moins un spectacle était une pièce invitée.

Des collaborations avec la Comédie Française, le théâtre de l'Odéon ou le théâtre de la Criée à Marseille ont été mise en place par Georges Wod.

C'est également sous sa direction que la salle 57, qui deviendra la salle Gérard Carrat est ouverte.

C'est enfin toujours sous son règne que le Théâtre de Carouge obtient en 1994 le titre de théâtre de suisse comptant le plus grand nombre d'abonnées.

Force est donc de constater que le succès du Théâtre de Carouge, a eu et a une répercussion sur notre Cité qui bénéficie de cette réussite puisque le nom de Carouge est associé aux performances du théâtre en Suisse et à l'étranger.

Il faut encore souligner que Georges Wod a reçu de nombreuses récompenses, en particulier, en 1992, le Mérite Carougeois.

Vu les années passées à la direction du Théâtre de Carouge et vu la distinction que la Ville de Carouge lui a remise, le bureau a trouvé judicieux de demander de respecter une minute de silence en sa mémoire.

La Présidente demande à l'assemblée de se lever et respecter une minute de silence.

La deuxième communication concerne un courrier qui a été adressé à la Présidente par M. Guldemann.

Elle demande au secrétaire d'en faire lecture :

Madame la Présidente,

Par la présente lettre, je tiens à porter à votre connaissance les faits suivants.

Les comptes de la Fondation HLM de Carouge n'ont toujours pas été présentés au Conseil municipal et n'ont donc, à ce jour, pas pu être acceptés dans les délais statutaires. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que selon l'article 75, ch. 1 de la LAC du 13 avril 1984, les comptes doivent être rendus et acceptés avant le 15 mai de chaque année.

La situation actuelle des comptes nous est totalement inconnue, ce qui est inacceptable. Un tel délai ouvre la porte à toutes sortes de suppositions. L'excuse donnée par la direction et le bureau de la fondation prétextant un nouveau logiciel est on ne peut plus légère !

Visiblement, cette fondation est en train d'échapper totalement au contrôle étatique. Par conséquent, notre groupe demande qu'un audit complet soit réalisé par les instances supérieures et que le droit soit appliqué selon les statuts de l'administration.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma requête, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma parfaite considération.

René Guldemann

La Présidente explique, qu'avant d'entamer une éventuelle discussion sur cette lettre, elle nous informe avoir reçu un courrier de réponse de la part de M. Gérard Baron (à qui, la lettre de M. Guldemann avait été adressée en copie) et répond à ses interrogations. Etant donné que nous n'avons pas pu en discuter en bureau, est-ce que l'assemblée souhaite qu'elle soit lue ce soir.

L'assemblée souhaite qu'elle soit lue et le secrétaire en fait lecture :

Carouge, le 13 septembre 2010-10-05

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu copie de la lettre datée du 2 septembre 2010, que vous a adressé Monsieur René Guldemann, Conseiller municipal.

Par la présente, je tiens à vous fournir les informations suivantes :

Suite à l'introduction du nouveau droit de la révision, adopté par le Parlement en date du 16 décembre 2005, et qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2008, la Fondation HLM avait alors décidé de suivre les conseils des contrôleurs aux comptes et de poursuivre la révision par un contrôle plus étendu qu'auparavant.

Le Conseil de Fondation, dont Monsieur Guldemann est membre, s'était fixé comme objectif l'exercice 2011, afin d'appliquer ces principes pour une nouvelle présentation des comptes et d'introduire un système de contrôle interne, incluant une analyse de risques.

Dans le but d'anticiper cette échéance de 2011, le Conseil de Fondation a validé, à l'unanimité, l'acquisition d'un progiciel immobilier pour mener à bien cette tâche.

Durant trois mois, trois personnes ont dû saisir manuellement toutes les données de base par objet de chaque locataire, soit 2'218 baux.

L'établissement des décomptes chauffages pour la période 2008/2009 a fait ressortir des problèmes de paramétrage et les membres du Conseil de la Fondation ont tout de suite été informés des difficultés rencontrées avec ce nouveau logiciel.

Depuis, lors des séances du Conseil de Fondation, les membres, dont Monsieur Guldemann, sont systématiquement tenus au courant de l'avancement des travaux correctifs, et du travail supplémentaire nécessaire au bureau de gestion pour l'élaboration des comptes 2009.

Lors de sa dernière séance, le 30 juin 2010, le Conseil de Fondation a été informé que la finalisation des comptes 2009 était enfin à bout touchant et que ces derniers seraient formellement présentés lors de la première séance de la rentrée qui est fixée au 29 septembre prochain.

Voici, Madame la Présidente, les informations que je souhaitais vous communiquer en réponse à la lettre de Monsieur Guldemann.

Sachez que, le bureau de gestion et moi-même, nous nous tenons à votre disposition pour tous compléments d'information que vous pourriez désirer.

Je peux d'ores et déjà vous assurer, dans le cas où il serait donné une suite favorable à la demande de M. Guldemann pour un audit de notre institution, que c'est avec une grande sérénité que la Fondation HLM accueillera ces contrôleurs professionnels.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

*Fondation HLM de la Ville de Carouge
Gérard BARON, Président*

Mme Kissling arrive à 19h25.

M. Guldemann ne veut pas polémiquer mais préparera une réponse dès qu'il aura pu lire ce courrier (qu'il a reçu ce matin). Il signale que les comptes 2008 ont été donnés fin décembre 2009 et il se reproduit exactement la même chose cette année. Nous sommes le 16 septembre et n'avons toujours pas les comptes 2009. Il y reviendra lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Pappas trouve contre-productif cette manière de fonctionner, c'est-à-dire, de s'envoyer des lettres. Puisque nous avons un état de la situation, il propose de renvoyer ce dossier à la commission des finances pour que celle-ci puisse statuer sur les demandes de M. Guldemann et que nous puissions avoir un éclairage plus complet en invitant M. Baron et le directeur de la fondation HLM. Il estime que ce déballage médiatique ne mérite pas de débat.

M. Gerster rejoint les propos de M. Pappas et trouve scandaleux que cette lettre soit signée de M. Guldemann qui est membre du Conseil de Fondation et est en possession de toutes les informations. Il pose quasiment les mêmes questions à chaque Conseil et prend en otage le conseil municipal qui est, en fait un organe de tutelle lorsqu'il y a vraiment un problème. En ce moment, une difficulté est due à un logiciel informatique et l'équipe du bureau de gestion de la Fondation Hlm travaille nuit et jour pour le résoudre. Il trouve que M. Guldemann, en tant que membre du Conseil de la Fondation HLM a une curieuse méthode de montrer son soutien au travail qui est fait par le comptable qui, il tient à le rappeler, est l'ancien comptable de la Commune de Carouge. Il n'en dort plus la nuit et le Directeur, de part son choix, doit l'assumer et le vit très mal. M. Guldemann agit de cette manière parce qu'il ne fait pas partie du bureau de direction. Le règlement du bureau définit que cinq membres sont élus et il n'y a pas de représentant de l'UDC ; raison pour laquelle, à chaque fois il revient devant ce conseil avec ces courriers. De plus, il y a d'autres moyens pour faire une demande d'audit comme une motion, ceci d'autant plus qu'un audit à un coût. Cela fait quatre ans que le groupe UDC est dans ce Conseil et il devrait commencer à s'adapter aux Us et Coutumes de celui-ci et respecter le travail de la fondation HLM.

Mme Stebler rejoint les propos qu'elle vient d'entendre puisque c'est une Fondation de droit publique à loyers modérés dont elle-même et beaucoup de personnes autour de cette table bénéficient. Elle trouve exemplaire les prix des loyers et l'attitude des membres et estime qu'il faudrait partout des Fondations HLM de droit publiques pour lutter contre la spéculation. Il faut arrêter cette manie de semer le doute sur les comptes car c'est une Fondation exemplaire et si elles étaient toutes comme celle-ci en Ville de Genève, nous serions tous des locataires très satisfaits.

M. Guldemann répond à M. Gerster que le petit comité des 5 membres dont ne fait pas partie l'UDC et le PDC. arrange tout comme des lois sur un bâton et nous ne savons jamais ce qui se passe.

M. Morex étant lui-même membre du bureau du Conseil de Fondation, n'admet pas les propos de M. Guldemann. Il n'accepte pas qu'on traite les membres de tricheurs ou menteurs alors que toutes les décisions prises par le bureau sont soumises au Conseil de Fondation dont M. Guldemann fait partie.

La Présidente propose de cesser le débat et revient à la proposition concrète de renvoyer cette lettre à la commission des finances.

Le renvoi en commission est refusé par 9 oui, 18 non.

4. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

5. PÉTITIONS

Le bureau a reçu deux pétitions :

Pétition des habitants de la rue Jacques-Grosselin

Le secrétaire la lit :

23 juillet 2010

A l'attention de Monsieur le Maire de Carouge

Monsieur,

Suite à des bruits insupportables autant les jours de la semaine que le week-end, occasionné par des jeunes qui se installent sur les tables du parc devant nous fenêtres et que n'ont pas de limite de horaire, parfois c'est deux heures du matin, voir plus, et que en partent laissent toute leurs déchets de nourriture sur place, nous, les habitantes de la rue Jacques-Grosselin, nous vous demandons de enlever les tables de ce parc, ou trouver des solutions pour le problème.

Dans l'attente de vous rencontrer, Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes considérations distinguées.

Cette pétition contient environ 15 signatures.

Le bureau propose le renvoi en commission des pétitions.

La Présidente explique qu'une pétition similaire concernant les 72-74 routes des Acacias est renvoyée à la commission du 5 octobre 2010. Le bureau propose de traiter ces deux pétitions lors de cette séance.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente passe au tour de pré-consultation :

La parole n'est pas demandée.

Réaménagement de la rue Jacques-Dalphin : un massacre inutile de l'environnement, une menace pour la tranquillité et la sécurité.

Le secrétaire la lit :

Non respect du centre historique

*Après près de cinq ans de travaux mal gérés, de trous bouchés puis rouverts et de nuisances, c'est avec consternation que les habitants de la place de la Raie Manta (dont on a détruit le cadre de vie), les restaurateurs (dont on modifie arbitrairement les terrasses) et tous ceux qui aiment Carouge découvrent quelle laideur et quels inconvénients leur a infligés une municipalité bien imprudente dans le choix de ses architectes urbanistes, et apparemment plus soucieuse d'imposer à tout prix sa marque sur la ville **que d'en respecter le centre historique.** Et ce n'est pas fini : les travaux continuent et on nous promet comme admirable une ville entièrement dépourvue de trottoirs.*

La place de la Raie-Manta défigurée

D'une place naguère tranquille et accueillante, qui valait par son charme rétro, avec son bout de prairie, son bassin-fontaine, ses rosiers, on a fait un désert sinistre de caillasse jaunâtre, encore enlaidi par trois catafalques et une longue dalle funéraire. Le tout semble avoir été conçu par un cerveau nostalgique d'un **design depuis longtemps dépassé**. Les pots de béton militairement alignés (souvenir des "toblerones" de 39-45 ou urnes cinéraires ?) sont en parfait harmonie avec **l'esthétique du propre-en-ordre** dont semble relever toute cette réalisation. Une heureuse tendance actuelle va vers la végétalisation des surfaces urbaines. Ici, on arrache l'herbe et on met des plantes en cage.

Un appel aux nuisances et au tapage nocturne

Alors que la municipalité se montre incapable de mettre fin aux débordements qui empoisonnent la place du Marché et la rue Vautier, elle n'a rien trouvé de mieux que de **faire cadeau aux fêtards d'un nouveau champ d'action**, avec cet espace libre et ces sièges démesurés offerts à toutes espèces d'ébats. Un espace situé devant des habitations **n'a pas à servir de lieu de rencontre**. C'est témoigner bien du **mépris pour la tranquillité des habitants du lieu**, et pour les électeurs, qui attendent plutôt de leurs édiles la préservation de leur **qualité de vie**.

Le revêtement de gravier : un désastre à tous points de vue

Le revêtement de gravier ne présente que des désavantages, même s'il est supposé se stabiliser un peu avec le temps.

Manque d'hygiène : il est assez rugueux pour retenir les débris de verre, les mégots et une partie des déjections canines. Le vent disperse partout poussière et gravillons. On en retrouve des fragments jusque dans les appartements.

Sécurité : En cas de chute d'un enfant, il cause de vilaines blessures (cela s'est déjà produit). On glisse facilement dessus, une chute sur les bords acérés de la fontaine peut entraîner des blessures très graves.

Inconfort et dégâts : Ce type de surface rend la marche désagréable pour tous, et tout simplement pénible pour les personnes à mobilité difficile. Il gêne le mouvement de tout ce qui roule (poussettes, vélos, déambulateurs, caddies, fauteuils roulants, etc.) Il endommage irrémédiablement les chaussures fines et abîme les pneus.

L'absence de trottoirs : un danger pour les enfants

Sur le trajet de l'école Jacques-Dalphin, la bande piétonne ne sera délimitée que par les voitures garées. Or, les enfants, pour leur sécurité, sont éduqués à respecter **la distinction trottoirs/zone véhicules**, et les passages piétons. La suppression de ce balisage représente pour eux un réel danger. De plus, **les voitures qui manœuvreront** pour se parquer pourront, sans la butée d'un trottoir, empiéter sur la bande piétonne au risque de **heurter un enfant**, et les plus petits ne leur seront même pas visibles. Tout cela est une source d'inquiétude pour les parents

Les soussignés exigent

- Que, dans les plus brefs délais possibles, **un revêtement en dur soit posé le long des immeubles** pour en rendre, comme il se doit, l'accès normalement aisé et sécurisé ;
- Que **disparaissent des sièges laids et incongrus** qui n'offrent pas le confort d'un dossier ;
- Que **l'aménagement de la place soit reconsidéré en accord avec les riverains**, même si des frais supplémentaires doivent venir s'ajouter aux énormes sommes déjà dépensées, sans que le contribuable sache si elles l'ont toujours été de la manière la plus rationnelle ;
- Qu'on **rétablisse les trottoirs** sur toute la rue Jacques-Dalphin.

Ils comptent fermement

Que la municipalité saura prendre ses responsabilités en appliquant **toutes les mesures nécessaires** pour que la **tranquillité** qui régnait jusqu'ici place de la Raie Manta soit préservée.

Cette pétition a été signée par 564 personnes.

Le bureau propose le renvoi en commission des pétitions.

Une pétition similaire concernant la rue Jacques-Dalphin a été renvoyée à la commission des pétitions le 5 octobre 2010 à 20h00 et le bureau propose de traiter ces deux pétitions lors de cette séance.

IL n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation :

Mme Molinari suggère d'inviter en commission un expert ayant travaillé sur les zones à 20 km/h, soit en Ville de Genève où dans une autre ville de la taille de Carouge afin qu'il puisse apporter un avis technique nous permettant de juger ces aménagements.

Mme Stebler souhaite que M. Berthoud et les travailleurs sociaux soient invité en commission afin qu'ils expliquent où les jeunes vont pouvoir aller puisque que dans toutes les pétitions, il est demandé d'enlever les tables et les bancs pour les chasser.

La Présidente fait remarquer que deux commissions se suivront le 5 octobre 2010, à savoir :

A 18h30 : pétition 72-74 route des Acacias, insécurité dans notre quartier et la pétition des habitants de la rue Jacques-Grosselin.

A 20h00 : pétition rue Jacques-Dalphin et pétition réaménagement rue Jacques-Dalphin.

Mme Stebler confirme qu'elle souhaite l'audition de M. Berthoud et les T.S.H.M à la première séance.

M. Baertschi rejoint la demande de M. Molinari parce qu'il serait intéressant de voir ce qui se passe ailleurs, notamment concernant le problème des véhicules parkés de part et d'autre. Il désire également comprendre quelle est la part des sols perméables et imperméables. Il est heurté qu'il y ait partout du gravier et, de ce fait qu'une seule minéralité et souhaiterait que les architectes fournissent un plan montrant les endroits où les sols absorbent et renvoient l'eau.

6. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DESTINE A L'ETUDE, L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEOSURVEILLANCE POUR DEUX ZONES DU TERRITOIRE COMMUNAL 130-2010 R

Ce Projet a été pris en considération en date du 15 avril 2010.

La commission de la sécurité s'est réunie le 7 septembre et a préavisé positivement cette proposition par 7 voix contre 6. Le rapport a été rédigé par M. Montessuit.

M. Montessuit n'a rien à ajouter à son rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Morex demande une interruption de séance.

La Présidente autorise 2 minutes d'interruption de séance.

La séance reprend.

M. Maulini fait la déclaration suivante :

Lors du débat public d'hier soir, on a bien senti qu'il régnait une certaine confusion de sentiments.

Toutes les raisons invoquées pour installer des caméras dans le périmètre du Vieux-Carouge sont légitimes, c'est clair. Elles ressortent intégralement de ce qu'on décrit maintenant comme un sentiment, ce fameux « sentiment » d'insécurité.

Bien sûr qu'il correspond à une réalité.

- La peur de sortir ou de se promener le soir
- La réunion en petites bandes de jeunes trop alcoolisés
- La destruction stupide de mobilier urbain
- L'étalage de vomi et de bouteilles cassées du petit matin
- Les cambriolages d'appartements (20 à 25 par jour à Genève) dans des immeubles dont l'entrée est pourtant protégée par des codes. Je peux en témoigner, ayant moi-même été cambriolé récemment.

Tout cela est vrai.

Seulement voilà. La présence de caméras dans les rues du Vieux-Carouge ne soignera aucun de ces maux.

Pour les soigner, il faut prendre des décisions qui ont largement été évoquées hier soir et dans cette enceinte, auparavant.

Notamment, renforcer la présence humaine. Qu'elle soit en uniforme ou en civil, qu'elle soit sociale ou policière. Ou matérielle aussi, comme plus de lumière !

On voit bien que quand on propose de réhabiliter les concierges d'immeubles et qui semble être du pur bon sens, cela fait sourire.

Alors voilà, on s'en remet au progrès technique, le progrès de la technologie, qui lui, est rassurant, qui fait sérieux !

On ne retient rien des leçons du passé, de la grande histoire de la manipulation. On devrait au contraire, se méfier de ce recours béat à la technologie !
J'ai peur que la fiction télévisuelle se confonde désormais avec la réalité et que la technologie d'aujourd'hui, on le sait, c'est la camelote de demain !

Mais on sent que ce soir, il faut en passer par cette expérience. Parce que si on ne le fait pas maintenant, on va nous traiter d'ange irresponsable, de doux rêveur et de naïf !

Alors, je vous le dit, installer des caméras de surveillance dans le périmètre du Vieux-Carouge relève de la Grande illusion !

En temps qu'élue vert, libertaire, j'imagine que ceux qui m'ont élu me ressemblent un peu et qu'ils ne vivent pas la peur au ventre. J'imagine aussi qu'ils n'ont pas besoin d'être filmés pour continuer à sourire.

Pierre Maulini

M. Voignier déclare que suite à la séance d'hier soir et beaucoup de discussion avec des locataires et de nombreux habitants de la Ville de Carouge dans le secteur des Tours, le groupe radical propose d'ajouter un amendement à cette proposition du Conseil administratif 130-2010 R pour l'achat et l'installation de 5 caméras supplémentaires qui couvriraient le secteur des Tours.

M. Paparou fait la déclaration suivante :

Il ne s'agit pas de décrire une nouvelle fois les formes contemporaines de la surveillance et ses techniques. Il faut plutôt réfléchir sur le rapport entre la montée de l'exigence de sécurité et un désenchantement à l'égard de la politique et de la loi.

Comment expliquer que les mesures de sécurité se soient imposées avec une telle évidence ? Pourquoi la banalité sécuritaire est-elle aujourd'hui le principal instrument de légitimation des politiques publiques et des entreprises privées, au point qu'aucun prétendant au pouvoir ne peut plus se permettre le moindre faux-pas sur ce thème ? Comment comprendre que le désir de protection sature l'horizon politique, sans que pour autant, des protections démocratiques et sociales soient offertes aux citoyens ?

La montée en puissance des politiques sécuritaires est souvent dénoncée, et à juste titre.

Que constatons-nous aujourd'hui ? Que l'inflation sécuritaire rencontre le plus souvent l'assentiment majoritaire de l'opinion, c'est même là son seul objectif principal.

Elle résulte non seulement d'une désillusion à l'égard de la société libérale, mais aussi d'un éloignement de la démocratie par les citoyens eux-mêmes.

Que penser de ces gens qui, en même temps qu'ils prêchent le libéralisme, adoptent un mode de vie défensif.

La peur d'autrui est à ce point inscrite dans notre nature qu'elle commande la plupart de nos actes sociaux quotidiens. Ce fait est suffisant pour garantir son universalité.

Quant à moi, je pense, sans angélisme, que le droit et la loi sont les garants de notre existence commune. Je rappelle à mes collègues que nous ne vivons plus dans un état de nature, où règne une peur généralisée et où le droit du plus fort est le droit tout court.

Nous vivons dans des démocraties où la conviction majoritaire est que la menace est transnationale : immigration, terrorisme, dissémination nucléaire, pandémies.

Ce qui est sûr, c'est que la peur isole.

On le voit bien : la sécurité avec la vidéo surveillance, qui, comme on peut le constater tous les jours, ne protège personne (cf la banque Raffeisen : article de la TDG. Ce lundi 15 février, lorsque la victime se rend à la banque, le ciel lui tombe sur la tête. « Nous sommes désolés, lui dit en l'accueillant un employé. Nous vous avons vu sur le film. C'était un faux Securitas, vous avez été victime d'escrocs ». En deux retraits, les gredins ont vidé son compte. Ne restent que 50 malheureux francs. « Je pensais naïvement qu'on était plus en sécurité dans un sas placé sous surveillance vidéo qu'avec des bancomats en façade », se désole-t-ell). Donc, la vidéo surveillance ne protège personne et il vient d'en donner un exemple. La sécurité avec la vidéo surveillance relève plus de la rhétorique que d'une réalité pour les individus.

Précisément, le problème est de comprendre pourquoi l'impératif sécuritaire continue à faire l'objet d'une revendication majoritaire alors que les menaces ne cessent de ressurgir.

La sécurité est une attente partageable par tous, mais elle constitue une fiction d'unité dont il m'est permis ici de douter.

Cette communauté de la peur est comme une dernière attache au monde. Il n'y a plus d'idéal positif commun capable de créer un lien.

On est en train d'envisager un futur sans avenir. Il n'y a plus d'horizons d'attente si ce n'est celui qui se borne à dresser des remparts contre la maladie, l'étranger, le vieillissement ou la mort.

On est en train de produire une légitimité qui mêle d'une part le public et d'autre part le privé avec sa cohorte d'agences de sécurité. Comment expliquer que l'abandon des principes démocratiques puisse se réaliser au nom de la démocratie.

C'est bien parce que l'état-providence a disparu que le néolibéralisme a pu si aisément s'imposer à des individus solitaires et perclus de passions tristes.

La sécurité que l'on nous propose aujourd'hui est un modèle de référence pour un monde désenchanté.

Dans l'Antiquité, la sécurité désignait l'état d'esprit du sage parvenu à l'absence de trouble par une série d'exercices spirituels. La sécurité, vous l'aurez compris, chers Collègues, est le bien propre du sage au sens où elle désigne une tranquillité de l'âme au milieu des pires tourments.

Mais à présent nous assistons à une modification, je serais tenté de dire, à une perversion du concept de sécurité. On valorise l'idéal sécuritaire comme tel, et ce dans toutes les dimensions de l'existence.

Plus aucun discours politique, plus aucun programme électoral qui ne fasse du rétablissement de la sécurité, sinon son seul objectif, du moins la priorité d'une action publique crédible.

Il s'agit finalement de savoir ce que l'on gagne, mais aussi ce que l'on perd, à traduire nos attentes en des termes sécuritaires, et à ne voir rien d'autre dans l'institution politique que la réponse à des inquiétudes diffuses.

La sécurité, c'est aujourd'hui le souverain bien.

Je dois dire que j'attendais plus de la doctrine libérale, des chantages de la liberté, mais force est de constater que celle-ci est à géométrie variable.

Liberté absolue, je dirais même, sans retenue, pour les fumeurs, par exemple, qui ont droit de jeter leurs mégots dans nos rues sans craindre l'ire de la maréchaussée, mais soupçons et méfiance pour les citoyens qui sont dans la rue au-delà de minuit.

Finalement j'ajouterai que, en tant que politicien, nous avons pour tâche d'unir les hommes pour les amener à la juste mesure et par là en faire de bons citoyens, capables de suivre les lois ou de les critiquer mais toujours en vue du meilleur.

Mme Donnet fait la déclaration suivante pour le parti socialiste :

Le projet, tel qu'il nous est présenté ce soir par le Conseil administratif, ne répond pas aux problèmes de sécurité que rencontre Carouge aujourd'hui, pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, il n'y aura personne derrière ces caméras, ce qui empêchera toute possibilité d'intervention rapide en cas de problème.

Il n'est pas du tout certain de retrouver les personnes qui commettent les infractions. En effet, les infractions vont se passer rarement juste sous la caméra. Les personnes ont souvent un capuchon ou un foulard et il ne sera pas si facile que ça de les retrouver. De plus, le délai est de trois mois pour déposer plainte et sept jours pour visionner les enregistrements. La protection des données n'est pas assurée, même si hier soir on nous a apporté certains éléments, ce n'est pas tout à fait probant. Il s'agit dans la plupart des cas, de personnes fortement alcoolisées qui font des déprédations et il n'est pas certain qu'elles soient en mesure de se dire qu'elles vont être filmées par une caméra. Pour nous, c'est bien plus une présence physique, en uniforme et en civile qui est la bonne solution pour rendre le sentiment de sécurité aux carougeois.

On propose trois amendements :

1. Que la pose d'une caméra soit accompagnée systématiquement de l'engagement d'un agent de police municipal où d'un travailleur social hors mur.
2. Que les caméras posées sur le territoire de la Commune ne fonctionnent qu'entre minuit et six heures du matin.
3. Qu'un bilan soit fait au bout d'une année de cette pose de caméra.

Pour le parti socialiste, ces amendements sont à prendre en commun, les trois, et nous ne voterons la délibération que s'ils sont amendés.

Mme Stebler fait la déclaration suivante pour le groupe AGT

Elle ne va pas refaire la lecture des positions de son groupe qui ont été exprimées au débat public.

Elle souhaite juste lire un extrait de la Tribune de Genève dont elle s'est inspirée : Carouge s'apprête à serrer la vis aux fêtards et du rapport : quid de la vidéo surveillance en Ville de Genève. Celui-ci est à l'attention du Conseil administratif, il fait 30 pages, c'est un excellent rapport avec une introduction de Pierre Maudet.

Nous contestons de toutes nos forces la vidéo surveillance dans notre Ville. Carouge s'est créée dans un esprit d'ouverture, de liberté et de démocratie. Partout, dans nos groupes et associations, dans nos documents officiels et nos discours, nous évoquons l'esprit de Carouge, composé de joie de vivre, de convivialité, d'indépendance d'esprit. Historiquement, Carouge,

depuis trois-quatre siècles a toujours été un lieu de liberté, voire de libertinage et de plaisirs partagés. Il sera un peu fort, après 225 ans, que nous allons fêter prochainement, de plomber nos traditions en y interdisant la fête au travers de nouvelles technologies, soi-disant dissuasives. En effet, outre leur aspect rabat-joie, ces machines sont inefficaces, coûteuses, dangereuses pour nos libertés individuelles. Nous dénonçons une politique anti-jeune, partout, qui vise leur exubérance alors que les véritables problèmes ne sont pas abordés. La jeunesse peine à trouver des apprentissages, des postes de travail, des logements et surtout un sens à la vie dans cette société mercantile. La place du Marché et la rue Vautier sont des lieux de rassemblement des jeunes auxquels ils tiennent. Bien sûr, il y a du désordre et du bruit mais il faudrait plus de poubelles, plus d'îlotiers, plus de police de proximité, plus d'éducateurs et éducatrices hors murs. N'est-il pas dangereux de les chasser dans nos rues parallèles sans lumières. Que ferons-nous lorsqu'un jeune sera en coma éthylique ? Il n'y aura plus le groupe pour appeler l'ambulance. Où iront-ils ?

Actuellement, à Carouge, le risque principal pour les citoyens et citoyennes n'est pas de se faire agresser mais de perdre son emploi, d'être mobbé à son travail, de ne plus pouvoir vivre de sa retraite, d'être contraint de vivre dans un appartement trop petit et trop cher à cause de la pénurie, respirer un air trop pollué et se faire écraser dans la rue par les voitures.

Si, par malheur, ce crédit est voté ce soir, nous proposerons de remplacer le slogan : Carouge, le bon côté de la Ville par : vous entrez à Carouge, attention, vous êtes filmés, vos libertés sont en danger.

Elle ajoute que toutes les enquêtes de criminologie démontrent clairement que l'espace le plus criminogène, c'est-à-dire, où se commet le plus d'infractions dans nos villes contemporaines, ce n'est pas la rue mais le domicile et surtout nos chambres à coucher. C'est là que sont commises les violences conjugales, incestes, viols et maltraitements d'enfants et personne n'aurait l'idée d'aller mettre des caméras dans nos lieux privés.

Reste que la surveillance, où plus précisément, le fait de dépenser de l'argent public pour mettre le public sous surveillance sert surtout, en période électorale à avoir des voix, à acheter des voix, ce qui n'est pas très démocratique parce qu'il ne s'agit pas d'être anti-surveillance que d'être vigilant quant à l'évolution de nos libertés et donc de démocratie.

Les technologies de surveillance nient la présomption d'innocence, faisant de chacun d'entre nous des suspects en puissance, à qui il revient de démontrer leur innocence le jour où ils sont pris dans le champ des caméras de cette société de surveillance et ça, Messieurs, dames, ce n'est pas très conforme à ce que l'on entend par un état de droit.

Les politiques que nous sommes ferait mieux de chercher à être élus pour plutôt que contre et elle appelle tous le monde à voter contre cette délibération qui porte une atteinte grave aux libertés fondamentales de chaque citoyen et à la stigmatisation et à la chasse aux jeunes sur la rue Vautier et la place du Marché.

M. Berger fait la déclaration suivante pour le parti Libéral :

Nous sommes en 2010 et le sujet traité ce soir s'avère particulièrement sensible et délicat car il porte sur des valeurs essentielles qui sont chères aux libéraux que je représente ce soir. Pour le groupe Libéral, une autre valeur est aussi importante et qu'il faut garder à l'esprit c'est également le sens des responsabilités.

Minimiser les problèmes de sécurité où temporiser sur la mise en œuvre de solutions concrètes comme le font certaines compositions politiques est manifestement un acte irresponsable. Adopter une attitude populiste en mettant le doigt sur des problèmes d'insécurité bien réelles sans proposer de solutions pour les résoudre s'avère tout aussi irresponsable. Dans les deux cas, nous ne répondons toujours pas aux attentes de la population qui vit manifestement des problèmes d'insécurité. On a parlé, tout à l'heure de sentiment d'insécurité et vous être tous, comme moi confrontés à des gens qui viennent vers vous et vous sollicitent pour parler d'une situation qu'ils ont personnellement vécue, d'actes dont ils ont été victime, donc de faits concrets. Nous ne sommes plus dans le sentiment d'insécurité mais dans des cas concrets et, à partir de ce moment là, on se doit d'y répondre.

Lorsqu'on décide de lutter contre l'insécurité, on est parfois amené à restreindre ces propres libertés et celle des autres par des solutions contraignantes. Il s'agit toujours d'un curieux rapport avec lequel nous devons vivre et composer au mieux, plus la liberté augmente, plus la

sécurité diminue, c'est un fait. C'est aussi sur ce point sensible que nous devons nous mettre d'accord.

Par rapport aux solutions qui sont préconisées, soit on baisse les bras et on considère que c'est des phénomènes naturels avec lesquels il faut vivre et manifestement c'est des problèmes de société où on avance et on vote ce crédit.

Certes, l'utilisation de moyens techniques ne va pas tout résoudre mais ce n'est rien d'autre qu'un moyen et pas une fin en soi, bien évidemment.

La question qui se pose aujourd'hui, on en a parlé tout à l'heure concerne les ressources. Il faut se dire les choses en face et vous le savez comme moi qu'elles ne sont pas illimitées. On parle bien sûr de l'apport de la police cantonale, des polices municipales, des agents de sécurité privée, des gens qui travaillent pour le bien de la société et se mettent à disposition des gens, comme par exemple, les assistants sociaux. Tout ça effectivement participe au règlement de ces phénomènes de sécurité mais on sait aussi que ces moyens là ne sont pas illimités. La police cantonale ne pourra pas couvrir l'ensemble du territoire jour et nuit, ni répondre à vos attentes, c'est identique pour la police municipale et les agents de sécurité.

A partir de ce moment là, et c'est là que la question se pose : est-ce qu'il n'est pas aussi utile et pertinent, voire opportun d'utiliser d'autres moyens qui sont compatibles, techniquement prouvés et qui sont efficace pour apporter un plus et répondre à ces problèmes de sécurité ? Il pense que ce qui est proposé ce soir n'est pas exagéré puisqu' on parle de douze caméras de surveillance pour Carouge, qui est tout de même une grande Commune. Nous ne sommes pas en train de vous proposer des moyens qui peuvent être considérés comme exorbitants, tel que cela peut se passer à l'étranger, dont certains disent même qu'ils n'ont pas fait leurs preuves à 100%.

Ici, il s'agit plutôt de nous mettre d'accord sur une solution qui est raisonnable, intelligente, proportionnée aux circonstances car nous ne sommes pas en train de parler de crimes et délits en continu qui se passent tous les jours.

Nous devons, vis-à-vis de la population, arrêter de philosopher jour et nuit pour trouver des solutions parce qu'on se rend compte que lorsqu'on continue à discuter et philosopher, on ne répond toujours pas à des problèmes de sécurité et à l'heure où il nous parle, il y a peut-être des problèmes non résolus et des gens victimes.

Par rapport à ça, on fait appel à votre sens des responsabilités pour trouver un moyen adapté et proportionné pour régler une attente et des problèmes quotidiens que nous connaissons tous.

Mme Molinari souhaite intervenir dans le sens de ce qu'a dit l'alternative auparavant.

Elle pense toutefois que quelques éléments méritent d'être soulignés encore une fois. On dit qu'effectivement il y a des problèmes d'insécurité, un sentiment d'insécurité et elle pense que c'est vrai et cela serait se voiler la face que de le nier. Le point n'est pas celui-là mais de savoir si ce que nous sommes en train de souhaiter mettre en œuvre où plutôt ce que le Conseil administratif souhaite mettre en œuvre est vraiment l'instrument qui permettra de résoudre le problème ? Seul ou accompagné.

Elle ne croit pas que cet instrument, à savoir les caméras de vidéo surveillance, malgré toutes leurs technicités et leurs résolutions à x mille pixels puissent vraiment apporter une solution.

Elle pense que c'est de l'angélisme de dire aux gens : maintenant vous être dans une situation beaucoup plus calme, beaucoup plus tranquille et voilà que vos problèmes disparaîtront comme par enchantement. Elle pense que c'est quelque chose de dangereux.

D'autre part, elle croit qu'il est absolument impératif que le cadre légal soit mieux défini. Il y a une loi cantonale (la LIPAD) qui règle ces questions mais il est nécessaire qu'un règlement précis soit défini et qu'il puisse être là avant que les caméras soient mises en place. Pour l'instant, quant il s'agit d'avoir des détails sur le type de balayage, le nombre d'heures, etc, nous n'avons que de vagues propositions non formalisées.

Quoi qu'il en soit de la votation de ce soir et si ce crédit devait malheureusement être accepté, il semble qu'il y a un aspect très important qui ne peut et ne doit pas être oublié qui est celui d'assurer, comme l'a dit Mme Donnet tout à l'heure, des évaluations qui soit faites sur cet instrument. Raison pour laquelle, elle propose un amendement qui a trois alinéas, donc trois décide :

1. De procéder, une année après la pose des caméras à une évaluation des impacts qualitatifs et quantitatifs de la pose des caméras par des experts externes et indépendants, en collaboration avec les travailleurs sociaux hors murs et les agents de la police municipale.
2. De collecter, afin de pouvoir évaluer l'efficacité des caméras, les données sur les actes d'incivilités, agressions, ou autres effractions commises spécifiquement dans la zone couverte par les caméras. Ces données couvriront la période précédente et suivante à la pose.
3. De tenir des statistiques pour connaître :
 - a. Le nombre d'effractions commises
 - b. Le nombre de fois où le défloutage des images a été autorisé.
 - c. Le nombre de fois et type d'effractions où les images auront permis de résoudre un cas faisant l'objet d'une plainte.

Il semble que ce sont des éléments absolument primordiaux pour pouvoir sortir de cette vision blanche ou noire des caméras. Elle ne pense pas que les caméras soient blanches ou noires, bonnes ou mauvaises mais si on les introduit il est extrêmement important de pouvoir en faire un suivi strict et d'avoir les données qui nous permettent de juger de leur efficacité ou pas.

Actuellement, tout ce que nous avons reçu en commission par rapport aux statistiques des interventions consiste en des tableaux qui apportent quelques éléments mais ils sont très génériques et couvrent, en plus, tout le territoire. De par ce fait, ils ne peuvent d'aucune manière être utilisés pour juger de l'impact qualitatif et quantitatif des caméras sur les zones couvertes, c'est-à-dire, la rue Vautier et la place du Marché.

Elle invite les membres à accepter d'intégrer dans les résolutions ces éléments qui permettront d'avoir une évaluation neutre dans le délai d'une année."

M. Buchs croit que pour le Parti Démocrate Chrétien, le ciel lui tombe sur la tête parce que lorsqu'il a fait sa proposition de motion pour les caméras de vidéo surveillance en 2009, elle venait en complément à toutes les mesures qui avaient déjà été prises et celle qui allait l'être pour la prévention. Pour nous, la prévention c'est excellent, mais sans pouvoir sévir, elle ne sert strictement à rien et nous avons de plus en plus l'impression qu'on laisse faire et on ne veut pas sévir parce que nous avons peur. Il vit à Carouge depuis sa plus petite enfance et il y a toujours eu du bruit. Il ne pense pas que les caméras de vidéo surveillance sont contre les fêtards mais simplement, avant, les gens osaient descendre dans la rue pour demander aux personnes bruyantes d'arrêter et les choses se faisaient tranquillement. Aujourd'hui, les gens n'osent plus en raison d'un sentiment d'insécurité et vous être obligés d'écouter ce que les gens vous disent car cela fait des années que ceux qui vivent dans le Vieux-Carouge et dans le centre se plaignent. Des tonnes de pétitions ont été déposées devant ce Conseil municipal. Le Conseil administratif a pris des décisions de prévention et nous avons jugé bon de demander des caméras de vidéo surveillance. Il est clair qu'il n' imagine pas de la part de M. Aebi qu'il n'y ait pas après une année ou deux un rapport sur la validité ou pas de celles-ci. Nous avons entendu beaucoup de choses ce soir et toutes les études qui ont été faites à l'étranger et en France démontrent très clairement une diminution de plus de 50% des incivilités et de la petite délinquance. C'est sûr que cela ne sert à rien pour le tueur en série ou le fou se promenant dans la rue. Par contre, c'est efficace pour les incivilités comme les arrachages de sacs, les voitures endommagées, les fleurs renversées où les menaces. Il prend le tram à 5 heures du matin et il a déjà été menacé par des gens alcoolisés. D'ailleurs, il y a peu, des gens jetaient les chaises de Via Roma dans la rue.

Quand il écoute la gauche, c'est clair qu'il y a un côté de la table avec les bons et nous, de l'autre côté nous sommes des méchants. Ce n'est pas vrai car le monde n'est pas blanc ou noir.

Nous n'allons pas contre quelqu'un et ce qui le fait rire dans cette histoire c'est que personne ne se plaint d'être filmé sur la route et est-ce que vous allez demander un contrôle et un règlement d'application. Lorsque vous rentrez chez Manor, vous êtes filmés en temps réels, on vous voit acheter et est-ce que vous avez demandé à ce magasin le règlement d'application ? Quand vous allez sur Facebook, l'entier du monde sait ce que vous faites.

Ce système de caméras de vidéo surveillance est contrôlé et il n'est pas possible de faire n'importe quoi. Il accepte le principe d'être contre les caméras mais venir dire qu'on est d'accord si on en met plus d'A.P.M, si c'est entre 24h et 6h, si on révisé dans une année. En fait, il semble que vous ne voulez pas voter pour mais vous en avez quand même envie, vous avez peur. Il faut savoir si vous être pour ou contre car cela ne sert à rien de demander des amendements pour voter de toute façon contre.

Il faut tester ces caméras, elles ont donné de bons résultats dans plusieurs villes. Si après une certaine période on s'aperçoit qu'elles ne servent à rien, on en rediscutera.

M. Gevisier rebondit sur les propos de M. Buchs. Les gens sont surveillés de partout, même sur la voie publique puisque lorsque nous allons dans une gare, dans le train, le tram, lorsque nous téléphonons où sommes en possession d'une carte de fidélité, on peut être suivi à la trace du matin au soir. Vous avez tous votre palmarès sur Facebook et on peut connaître votre identité, ce que vous faites, qui vous draguez, etc.

Concernant la présentation d'hier soir à la salle des fêtes, il a beaucoup regretté que les commerçants carougeois n'aient pas pris la parole. En effet, lorsqu'on les entend, ce n'est pas la fête pour eux. C'est pareil pour les gens qui ont acheté des appartements à la rue Vautier, rue de la Filature, rue Victor-Amé et doivent supporter les fêtards. Il faudrait une cohabitation intelligente ; hors, à l'heure actuelle, nous n'en avons pas et l'UDC a toujours demandé les caméras de vidéo surveillance et il ne peut qu'appuyer cette solution.

M. Monney à une question concernant les amendements déposés par les Radicaux. Pourquoi 5 caméras devant les Tours de Carouge ? Il y a eu dernièrement six incendies au chemin du Centurion dans le quartier de la Fontenette et nous n'avons pas demandé de caméras. La Fondation HLM a mis en place une démarche qui fonctionne bien avec des arcades pour les travailleurs sociaux hors murs. Des sécuritas effectuent des rondes et des véhicules ont été déplacés. Il ne comprend pas le but de demander des caméras supplémentaires pour une zone où, à part les incendies, il n'y a pas eu beaucoup de délits. Est-ce que la question a été posée à la Fondation HLM pour savoir si ces caméras peuvent s'intégrer à leurs actions ?

M. Voignier répond à M. Monney qu'un un grave incendie a eu lieu dans les Tours de Carouge et a fait parler beaucoup de monde. Des gens sont descendus et des personnes âgées ont été choquées. Nous avons fait une séance avec ces personnes et il leur a été demandé ce qu'ils souhaitaient et, effectivement, il a été demandé une présence plus accrue des services de sécurité. Aujourd'hui, cela n'est pas suffisant, ceci d'autant plus qu'il y a des réactions face à de grosses déprédations sur les murs qui sont régulièrement ôtées le matin par les concierges. Les personnes âgées ont peur de sortir leurs chiens le soir parce que c'est une zone où il y a régulièrement du non droit. Pour exemple, une soirée a eu lieu ce week-end avec des déprédations et un banc a été cassé. Les tables sont régulièrement abimées au niveau de l'agorapace. Sur cet axe, qui permet de traverser les tours pour aller d'un endroit à l'autre, les gens ne se sentent pas en sécurité. Il a été souligné l'effet bénéfique de la police municipale qui se présente la journée mais s'il y a une autre volonté de la population, nous sommes là pour représenter les personnes qui habitent dans les immeubles et nous devons faire suivre l'information.

M. Monney rappelle que concernant les tags, les caméras ne pourront pas filmer les bâtiments. Il trouve dommage qu'il n'y ait pas eu de contact avec la fondation HLM qui est la première concernée afin de savoir si ces installations sont nécessaire et demander le bilan de ce qui a déjà été mis en place. Il pense que c'est une démarche électoraliste.

M. Barthassat trouve joli ce que dit la gauche, c'est bien écrit, bien parlé mais, de nouveau, il croit qu'ils se trompent. Les caméras ne sont qu'un outil parmi tant d'autres et personne, à droite, n'a essayé de faire croire qu'elles sont la solution. C'est un des outils qui va aider à la prévention, au sentiment d'insécurité. Le seul amendement de la gauche qu'il trouve intelligent est celui des Verts. Effectivement, regardons si cela fonctionne dans une année et le groupe PDC votera cet amendement. Le reste, comme le dit Bertrand Buchs, comment pouvons-nous être contre les caméras et faire un amendement en disant : "si c'est de minuit à six

heures du matin on vote pour. Où c'est un débat idéologique et vous êtes contre et nous l'acceptons ou vous êtes pour et vous votez. C'est un petit peu j'y vais, j'y vais pas, que faire, pourquoi, attention à mes électeurs. En plus, on est accusé d'électorisme alors que la motion date d'une année et demi et qu'il n'y avait pas d'élection. Nous arrivons près des élections parce que nous avons dû faire huit séances de commission et tout a été fait pour retarder l'échéance quant au vote final. Finalement, c'est vous qui faites de l'électorisme, personne d'autre.

M. Walder est inquiet ce soir quand il voit certaines personnes se comporter comme des enfants avant l'arrivée d'un nouveau jouet pour Noël. On nous a parlé des douze caméras et il rappelle que M. Aebi a défini celles-ci comme un test que nous étions sensés contrôler après un certain temps. Bien sûr, les radicaux n'ont pas encore fusionné avec les libéraux mais c'est quand même un élu de droit radical qui propose, déjà aujourd'hui cinq caméras supplémentaires. Il rappelle qu'il y a des quartiers comme Carouge-Acacias-Praille et la Tambourine qui pourraient également demander des caméras. Où allons-nous mettre la limite ? Quand allons-nous mettre la limite avec le test. Cette augmentation des caméras l'inquiète et il pense que cette surenchère va continuer les prochains mois parce qu'il y aura toujours un Conseiller municipal qui aura une bonne idée pour mettre des caméras plus loin. Il émet quelques doutes par rapport à toutes les promesses qui ont été faites hier soir quant à des emplacement tels que des parkings où des gens auraient souhaités des caméras ainsi que les promesses du Conseil administratif d'étudier les possibilités de les installer et le règlement d'application qui aurait du être présenté avant le vote et que nous n'avons toujours pas reçu. Si nous prenons tous ces éléments en considération, nous allons couvrir Carouge de caméras dans les mois qui viennent. Les verts voteront contre les caméras de surveillance.

Il propose l'amendement suivant : que le règlement d'application soit soumis à l'approbation du Conseil municipal avant toute installation de caméras de surveillance.

M. Baertschi a déclaré en commission que ce débat est pollué et il croit que l'approche des élections fait qu'on n'arrive pas à trouver de consensus carougeois, ce qu'il regrette beaucoup. Pas seulement pour les caméras mais pour l'ensemble de la politique de sécurité. Il pense que l'abus de boissons alcoolisées sur la voie publique et le fait que la, drogue telle que l'extasy qui rend les gens complètement hors d'eux fait que, effectivement, pour les personnes habitant Carouge, il peut devenir dangereux de sortir le soir, à certaines heures. Il en a lui-même fait l'expérience puisque son épouse a été sprayée par une personne détentrice d'un spray au poivre et qui avait 2,8 pour mille d'alcool dans le sang. Il revient à l'histoire de l'ostracisme contre les jeunes et il a connu Carouge du temps du Moulin à Danse, le Lion d'or, l'auberge Sarde et c'était très joli. Il y avait aussi des blousons noirs et d'autres gens mais nous n'avions pas ce taux d'actes de violence et de destruction. Il fait circuler une photo de ce qu'il voit chez lui le matin avec des bacs renversés et cassés. La voirie passe à huit heures le matin et on ne voit plus rien. Il rappelle que dimanche dernier, à Granges-Collomb, un handicapé a été agressé par six jeunes. Ce sont des actes lâches qui sont renforcés par le fait que nous avons des boîtes de nuit comme la Jet Set, le Point Bar, le RMV qui sont des chancres pour les habitants puisque c'est souvent de ces endroits que les gens sortent et causent des problèmes. Même sa fille de 10 ans lui dit de ne pas sortir après 10 heures du soir pour ne pas croiser les voyous. Il rappelle à Mme Stebler que cela fait aussi partie de la protection de la jeunesse et il ne faut pas idéaliser que dans un sens. Il pense que le débat de ce soir est tronqué sous une forme ou une autre, la gauche a peur de l'arbitraire, certains de la droite sont proches de nos thèses et d'autres pour du tout sécuritaire. Le débat est corrompu et il reste non moins persuadé qu'il faudra revenir, à un moment ou un autre à l'interdiction de boire de l'alcool sur la voie publique après 10 heures du soir. C'est une démarche qui voit le jour en suisse alémanique et il est persuadé qu'avec des clauses de ce type, nous pourrions peut-être nous passer de caméras. Quand au vote de ce soir, chacun votera en son âme et conscience.

Mme Budry n'a pas grand-chose à rajouter puisqu'il y a eu de très belles déclarations de ses camarades de l'alternative et elle les remercie. Nous avons reçu aujourd'hui des pétitions de gens qui se plaignent du bruit qu'il y a à Carouge. Elle pense que nous n'allons pas résoudre ce problème par la pose de caméras car celle-ci ne vont absolument pas atténuer le bruit.

Mme Stebler constate qu'il est noté dans le dossier présentant le projet qu'il y a un rassemblement important de personnes à la place du Marché. Elle fait remarquer qu'il n'a pas été évoqué qu'il y a un rassemblement important de jeunes et du bruit. Nous avons entendu que des pétitions ont été adressées pour enlever les bancs au parc des copeaux ainsi qu'à la rue Jacques-Dalphin. Nous avons peur que les jeunes viennent devant les écoles et trouvent les portes fermées. Le vrai problème consiste à se demander : mais où iront nos jeunes ? Plus personnes ne les veut, ils sont bruyants, majoritaire et font la fête. L'alcoolisme est le principal problème et il ne faut pas les chasser de ces deux places pour qu'ils aillent ailleurs. Ce n'est pas vrai que les caméras règlent les problèmes de nuisances dues au rassemblement de jeunes. Elle rappelle qu'au Grand-Conseil, les libéraux ont voté pour les caméras sauf pour la rue de la Corratérie parce que c'est la rue des banques. Par contre, ils les ont acceptées aux endroits où les jeunes se rassemblent. S'ils se déplacent dans les petites rues et tombent dans des comas éthyliques ou autres, que ferons-nous ? Tout sera tranquille sur les places mais un jeune va peut-être mourir tout seul dans une petite rue. Elle a également peur des bagarres entre jeunes et les caméras ne peuvent pas résoudre ce problème. Elle rappelle la gravité du cas de momo qui s'était fait tabasser par un groupe de jeunes. Il faut une police formée et des médecins et ambulances qui interviennent rapidement. Vous voulez Champéliser le Vieux-Carouge, Messieurs, Mesdames, venez manger et boire à Carouge, payez et dégagez. Il ne faut pas chasser les jeunes et les caméras ne régleront pas les problèmes. C'est une délibération grave, et elle préfère qu'il y ait un coma éthylique à la rue Vautier où il y a du monde et toujours un groupe prêt à intervenir pour appeler la police et une ambulance. Les enjeux de ce vote sont très graves.

M. Gerster répond qu'en ce qui concerne les jeunes, c'est la gauche qui en parle. Il n'a jamais critiqué personnellement les jeunes mais simplement on parle de manque de respect par rapport aux règles de la société civile. Mme Stebler dit que ce sont des lieux publics qui ne nécessitent pas une tonne de règlement. Par contre, lorsque nous allons à la poste, dans le tram ou autre il n'y a pas besoin de règlement et pourtant, c'est toujours la même personne qui est filmée, cela va toujours être moi, cela va toujours être ma vie et ce que je fais. Les radicaux pensent que la caméra est un outil qui est complémentaire aux autres mesures et qui enlève le sentiment d'impunité. Si nous pouvons répondre même qu'une fois ou deux dans l'année à une victime suite à un méfait, c'est important. Dans le cadre des samaritains, il a vécu les fêtes de Genève, la Lake Parade et autres manifestations. On y voit des événements grave tels que des coups de poing, des coups de bouteilles et autres et lorsque nous demandons ce qui c'est passé, on constate qu'il y a autant de versions que de personnes qui ont vu l'événement. Si nous montrons le film, dans 90% des cas la personne acceptera ce qu'elle voit et éventuellement ses fautes puisque c'est la réalité des choses. Il faut être conscient que tout est flouté et il faut une démarche de quelqu'un qui a subi un événement pour regarder ce qui a été filmé. Ce n'est qu'un outil parmi tant d'autres et qu'il y en ait 12 ou 17 au dessus de nos têtes, par rapport à ce qu'on voit tous les jours, cela ne lui paraît pas exagéré. Pour répondre à M. Monney qui se protège derrière la fondation HLM, il devrait peut-être se renseigner parce que la Fondation ne se préoccupe que les bâtiments puisque tous les espaces environnants sont public et propriété de la Ville de Carouge. La fondation a fait un programme pour les habitants qui y habite et les grands halls sous les Tours sont aussi réclamés comme espace pour les jeunes. En dehors des Tours, il avait été demandé à la Ville de Carouge de poses de panneaux d'utilisation de l'agorespace.

M. Voignier ne peut pas laisser dire par Mme Stebler qu'on est contre les jeunes, il s'y oppose totalement et l'invite à sortir et aller discuter avec eux. Il a pris le temps de les rencontrer et constate qu'ils n'ont rien à se reprocher et les caméras ne les dérangent pas du tout. Ils sont dans l'ère de la communication et tous les jours ils communiquent sur facebook, et adorent raconter ce qu'ils font. Il est persuadé que ce ne sont pas des caméras qui les feront partir d'un endroit convivial où ils se sentent bien. Les caméras ne changeront rien et il faut arrêter de prendre ces jeunes en otage.

M. Buchs demande une suspension de séance pour discuter des amendements.

La Présidente autorise 5 minutes.

La Présidente propose de voter les amendements :

L'amendement de Mme Molinari regroupe celui de Mme Donnet :

M. Morex propose de refuser cet amendement car nous pouvons bien imaginer que le Conseil administratif, dans sa grande sagesse, serait de toute façon venu avec un bilan après une année.

La Présidente liste les différents amendements et ouvrira très brièvement le tour de parole avant le vote si nécessaire. Elle demande aux membres d'être extrêmement brefs et elle propose une intervention par parti.

1. Amendement de M. Voignier qui demande l'ajout de 5 caméras complémentaires couvrant le secteur des Tours.

2. Amendement de Mme Donnet qui demande qu'à chaque caméra posée, il y ait l'engagement d'un Travaillleur social hors murs ou d'un agent de police municipal.

3. Amendement de Mme Donnet qui demande que le fonctionnement des caméras soit limité au niveau des horaires, soit de minuit à six heures du matin.

4. Amendement de Mme Molinari (conjointement avec Mme Donnet) qui demande :

1. De procéder, une année après la pose des caméras à une évaluation des impacts qualitatifs et quantitatifs de la pose des caméras par des experts externes et indépendants, en collaboration avec les travailleurs sociaux hors murs et les agents de la police municipale.
2. De collecter, afin de pouvoir évaluer l'efficacité des caméras, les données sur les actes d'incivilités, agressions, ou autres effractions commises spécifiquement dans la zone couverte par les caméras. Ces données couvriront la période précédente et suivante à la pose.
3. De tenir des statistiques pour connaître :
 - a. Le nombre d'effractions commises
 - b. Le nombre de fois où le défloutage des images a été autorisé.
 - c. Le nombre de fois et type d'effractions où les images auront permis de résoudre un cas faisant l'objet d'une plainte.
5. Amendement de M. Walder demande qu'un règlement d'application soit soumis au Conseil municipal avant la pose de caméras.

La Présidente demande si quelqu'un souhaite se prononcer sur ces amendements :

M. Buchs déclare que l'entente ne votera que l'amendement de M. Voignier pour la simple et bonne raison qu'on propose des amendement en sachant qu'aux vote final on votera contre et il trouve cette pratique illogique puisque lorsqu'on propose un amendement c'est pour ensuite voter favorablement le projet.

M. Gevisier déclare que son groupe votera uniquement l'amendement de M. Voignier et il rappelle que c'est une demande qu'ils avaient faite lors de la dernière séance sur les caméras de vidéo surveillance.

M. Morex est d'accord avec les propos tenu par M. Buchs et souhaite donner son avis par rapport à l'amendement de Mme Donnet qui consiste en un travailleur social hors mur ou un agent de la police municipale en plus par nombre de caméras posées. C'est de la surenchère,

ceci, d'autant plus que nous savons pertinemment que c'est irréalisable puisque les formations d'agent de police municipal et travailleur social hors mur sont longues et que nous n'arriverons de toute façon pas à remplir les conditions demandées par Mme Donnet. Il propose de le refuser.

M. Schmutz déclare que son parti votera ses amendements et pour répondre, en partie au P.D.C, il aimerait savoir s'ils n'ont jamais déposé d'amendement pour ensuite se prononcer sur un projet ? Et s'ils n'ont jamais cherché à modifier un projet de délibération pour ensuite pouvoir entrer en matière de façon à ce que celui-ci corresponde au mieux ?

Nous avons fait une recherche de consensus et si le P.D.C ose dire qu'il a toujours accepté des projets tels quels et bien ces membres sont des oies blanches.

Mme Molinari trouve triste que l'entente s'exprime pour dire, en contradiction à ce qu'à dit M. Barthassat tout à l'heure, qu'"intégrer comme amendement une évaluation avec des éléments précis et à savoir en quoi cela va consister ne puisse pas être accepté sous l'excuse que de toute manière, le Conseil administratif va le faire. Elle pense, et espère que c'est dans les intentions du Conseil administratif. Toutefois, elle estime important de le préciser en termes et en délai. Elle invite l'assemblée à voter ses amendements.

Le 1^{ER} amendement est accepté par 15 oui, 13 non et 1 abstention.

Vu l'amendement approuvé par le Conseil municipal pour équiper le secteur des Tours de Carouge de cinq dispositifs de vidéo surveillance ;

Le 2^{ème} amendement est refusé par 10 oui, 14 non et 5 abstentions.

Le 3^{ème} amendement est refusé par 9 oui, 15 non et 5 abstentions.

Le 4^{ème} amendement est accepté par 15 oui et 14 non.

1. *De procéder, une année après la pose des caméras à une évaluation des impacts qualitatifs et quantitatifs de la pose des caméras par des experts externes et indépendants, en collaboration avec les travailleurs sociaux hors murs et les agents de la police municipale.*
2. *De collecter, afin de pouvoir évaluer l'efficacité des caméras, les données sur les actes d'incivilités, agressions, ou autres effractions commises spécifiquement dans la zone couverte par les caméras. Ces données couvriront la période précédente et suivante à la pose.*
3. *De tenir des statistiques pour connaître :*
 - d. *Le nombre d'effractions commises*
 - e. *Le nombre de fois où le défloutage des images a été autorisé.*
 - f. *Le nombre de fois et type d'effractions où les images auront permis de résoudre un cas faisant l'objet d'une plainte.*

Le 5^{ème} amendement est refusé par 13 oui, 14 non et 2 abstentions.

La Présidente souhaite passer au vote du projet avec les deux amendements.

M. Morex demande un vote nominal.

La Présidente répond que cela doit être demandé par trois membres du Conseil municipal.

M. Nobs demande que la délibération soumise ce soir soit modifiée suite à l'amendement proposé par M. Voignier et qui a été voté. Il faudra bien payer les 5 caméras supplémentaires et de ce fait, il faut passer d'un montant de CHF 300'000. —à CHF 425'000. —.

M. Richard constate que les caméras et installation coûtent CHF 48'000.--, c'est-à-dire CHF 4'000.—par caméra. De ce fait, CHF 4'000.-- X 5 donne un résultat de CHF 20'000.— et il n'acceptera pas un montant supérieur à celui-ci.

M. Nobs rappelle qu'il ya également le coût d'acquisition des mâts et du câblage. C'est une estimation qui a été faite avec M. Di Stefano pour que l'amendement soit couvert financièrement pour les 5 caméras supplémentaires.

M. Richard n'est pas d'accord que les postes études, logiciels, ordinateurs soient aussi compris dans la règle de trois.

M. Walder demande que l'amendement soit formellement revoté étant donné qu'il n'était pas chiffré au moment du vote et qu'il n'a jamais été question d'augmenter le budget.

M. Paparou trouve incroyable que ceux qui sont sur l'estrade ont droit à un privilège de parole. L'amendement voté tout à l'heure par M. Voignier et les bancs de la droite, ne comprenait pas de prix.

Il refuse de rentrer en matière puisqu'on a voté un amendement non chiffré. La délibération est simple et les installations doivent être faites avec la somme allouée puisqu'on ne peut pas revenir avec un montant supplémentaire.

M. Monney qui est un spécialiste en AIMP (comme déclaré par M. Gabella) relève que nous allons passer à un montant de CHF 425'000.--. Il avait été annoncé en commission par M. Aebi que 3 offres avaient été demandées par une procédure sur invitation. De nouveau, nous allons passer à un montant très important puisque nous passons de CHF 250'000. — à CHF 425'000. — et, de ce fait, nous ne respectons pas du tout la loi par rapport aux marchés publics en votant cette délibération.

M. Morex explique qu'à partir du moment où nous augmentons le nombre de caméras, ceux qui ont voté cet amendement étaient parfaitement conscient que cela allait en augmenter le coût. Quand M. Walder ou d'autres personnes ont demandé un amendement consistant à faire une évaluation dans une année sur les bienfaits ou méfaits de ces caméras, nous pensions bien que cela allait coûter quelque chose et nous n'avons rien dit. Ce n'est pas la première fois que nous votons des amendements sur un projet de délibération et que nous en modifions le montant. C'est de la mauvaise foi.

M. Nobs informe le Conseil municipal que pour l'acquisition de cinq caméras supplémentaires, il faut prévoir une couverture financière qui vise à la réalisation de l'amendement qui a été voté. Il ne faut pas que nous nous trouvions ensuite dans une situation embarrassante nécessitant un crédit complémentaire pour financer un amendement qui a déjà été voté par le Conseil municipal.

M. Buchs rebondit sur les propos de M. Morex et souligne que l'amendement visant à l'engagement de personnel supplémentaire n'était pas chiffré.

M. Gerster trouve qu'on est au rayon de la mauvaise foi puisque tous les amendements avaient des coûts induits et il est évident que c'est également le cas si on rajoute cinq caméras. Si nous pouvions les intégrer pour le même prix, cela voudrait dire que le travail de l'administration a été très mauvais.

Nous proposons un amendement complémentaire visant à rajouter CHF 120'000. -- et nous savons très bien que les collaborateurs de l'administration feront un maximum pour respecter la loi. Il est vrai que nous passons dans les accords AIMP mais il faut tenir compte que c'est un même lot et une augmentation rajoutée par les autorités, dont l'entité lançant la procédure ne pouvait pas connaître le montant exact de l'augmentation. Chaque année, il y a des séminaires juridiques pour les AIMP et il ne pense pas que M. Monney s'y soit rendu plus souvent que lui et cela finira peut-être par une bagarre de juriste. S'il faut en arriver là, il propose, au

nom des radicaux un amendement d'augmentation de CHF 120'000. — pour la délibération 130-2010.

M. Aebi répond à M. Monney que cela soit avec CHF 300'000.- ou CHF 425'000.--, nous sommes dans le marché public. Il lui avait posé la question, hors commission et il avait affirmé que nous pouvions aller par lots. Entre temps, le 1^{er} juillet, les montants ont été rabaissés et la limite est de CHF 250'000.— . De ce fait, nous aurons le choix entre une procédure ouverte ou une procédure sélective et le marché public sera respecté.

M. Papparou constate qu'à chaque fois qu'il a été demandé des amendements dans les budgets, il a toujours été demandé de chiffrer ceux-ci au centime près et il trouve un peu fort de café qu'on nous dise être de mauvaise foi. Cet amendement supplémentaire n'a pas lieu d'être pour la simple et bonne raison qu'on n'en a pas parlé autour de cette table et il demande qu'un avis de droit soit demandé à la surveillance des communes. Il n'accepte pas qu'on rajoute CHF 100'000.— de plus sur un projet alors que cela n'a pas été proposé au moment de la demande d'amendement.

La Présidente suspend la séance 1 minute.

La Présidente déclare que suite au vote final, un avis de droit sera de toute façon demandé à la surveillance des communes. En l'état, le règlement du Conseil municipal ne dit strictement rien par rapport à la formulation d'un amendement sur une délibération. En cas de lacune de la loi, nous pouvons imaginer que s'il y avait une obligation de chiffrer les amendements, elle devrait être mentionnée dans le règlement. Ce n'est pas le cas et elle part du principe qu'il était tout à fait possible de faire un amendement non chiffré. Le problème est que nous allons nous retrouver dans un crédit d'engagement qui ne répondra pas à la réalité puisque l'amendement propose d'autres caméras qui ajouteront un certain montant à celui qui a été fixé initialement. Nous serons dans le cas de l'art. 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et, le cas échéant, nous devrions passer par un crédit complémentaire, sauf, puisque nous n'avons pas voté ce projet de délibération si le crédit est augmenté et correspond à l'amendement qui a été voté.

La présidente propose de passer au vote afin d'éviter qu'il y ait une nouvelle délibération pour un crédit complémentaire étant donné que nous n'avons pas encore passé au vote final et de répondre à la demande de M. Gerster qui propose un amendement pour modifier le montant de la délibération.

M. Baertschi pense que c'est au niveau du budget qu'il faut faire la balance et chaque fois préciser le montant. Par contre, nous pouvons modifier le montant d'une délibération. Si un membre estime qu'on doit tout baisser de 10%, il peut le dire et on peut le voter. C'est pareil pour une augmentation et cela ne pose pas de problèmes juridiques.

M. Papparou demande le vote nominal sur ce dépassement de budget.

La Présidente demande s'il y a deux autres personnes qui suivent M. Papparou sur cette demande de vote nominal.

Deux Conseillers sont favorable au vote nominal et la Présidente passe au vote pour l'amendement de M. Gerster

M. Gerster demande que le montant de la délibération soit augmenté de 125'000.—.

M. Baertschi :	abstention
M. Barthassat :	pour
M. Basarab :	pour
M. Berger :	pour
M. Buchs :	pour

Mme Budry :	contre
M. Chiorino :	pour
Mme Donnet :	contre
Mme Fries-Walzer :	pour
M. Gerster :	pour
M. Gevisier :	pour
M. Guldemann :	pour
M. Juget :	pour
Mme Kissling :	pour
Mme La Chiusa :	contre
M. Maulini	abstention
Mme Molinari :	contre
M. Monney :	contre
M. Montessuit :	contre
M. Morex :	pour
M. Paparou :	contre
M. Richard :	contre
M. Schmutz :	contre
Mme Stebler :	contre
Mme Vaucher :	pour
M. Voignier :	pour
M. Vout :	pour
M. Walder :	contre
Mme Wermeille :	contre

L'amendement est approuvé par 15 oui 12 non et 2 abstentions.

Pour répondre à la question de M. Monney, la présidente explique qu'en ce qui concerne les AIMP, cela relève de la responsabilité du Conseil administratif et, le cas échéant, ce sera à lui de refaire une demande si cela n'entre pas dans le cadre du budget.

La Présidente passe au vote du projet qui est amendé par trois amendements.

M. Baertschi :	abstention
M. Barthassat :	pour
M. Basarab :	pour
M. Berger :	pour
M. Buchs :	pour
Mme Budry :	contre
M. Chiorino :	pour
Mme Donnet :	contre
Mme Fries-Walzer :	pour
M. Gerster :	pour
M. Gevisier :	pour
M. Guldemann :	pour
M. Juget :	pour
Mme Kissling :	pour
Mme La Chiusa :	contre
M. Maulini	contre
Mme Molinari :	contre
M. Monney :	contre
M. Montessuit :	contre
M. Morex :	pour
M. Paparou :	contre
M. Richard :	contre
M. Schmutz :	contre
Mme Stebler :	contre

Mme Vaucher : pour
 M. Voignier : pour
 M. Vout : pour
 M. Walder : contre
 Mme Wermeille : contre

Le projet est approuvé par 15 oui, 13 non et 1 abstention.

Vu la motion intitulée « Caméras de surveillance Rue Vautier et Place du Marché », prise en considération lors du Conseil municipal du 22 janvier 2009, qui l'a renvoyée en commission de la sécurité ;

vu que celle-ci s'est réunie le 24 novembre 2009 et qu'à l'issue de la discussion engagée, le Conseil administratif a proposé que celle-ci se poursuive au sein des diverses formations politiques et qu'une proposition serait présentée aux commissaires lors d'une prochaine commission de la sécurité ;

vu qu'un projet a été présenté en commission de la sécurité le 16 mars 2010 et qu'à l'issue de celle-ci, il a été proposé que le Conseil administratif présenterait au Conseil municipal un projet de délibération sur la base dudit projet ;

vu que la présente délibération prévoit l'étude, l'acquisition et l'installation d'un dispositif de vidéo surveillance sur deux zones définies du territoire de Carouge, selon plans annexés ;

que le choix de l'entreprise chargée de l'étude, de la fourniture du matériel et de son installation s'est finalement porté sur l'entreprise THERMELEC Engineering & Maintenance SA ;

vu que le coût de l'étude est de CHF 30'000.-- TTC ;

vu que le coût d'acquisition de 12 caméras ainsi que leur installation s'élèvent au total à CHF 48'000.-- ;

vu que le coût d'acquisition de 6 mâts ainsi que leur installation s'élèvent au total à CHF 95'000.-- ;

vu que le coût du câblage et de mise en place d'un réseau hertzien s'élèvent à CHF 40'000.-- ;

vu que le coût des logiciels et serveurs ainsi que leurs paramétrages, la mise en service du stockage, « floutage » et masquage et détection s'élèvent à CHF 50'000.-- ;

vu que la présentation faite le 16 mars 2010 en commission ne mentionnait pas le coût de l'ordinateur et écrans de contrôle de 19 pouces et son installation en site propre qui s'élève à CHF 15'500.-- ;

qu'ainsi, le crédit total arrondi de CHF 300'000.-- TTC se ventile comme suit :

Désignation	CHF
Etudes	30'000.--
Caméras + installation (12)	48'000.--
Mâts + alimentation (6 mâts)	95'000.--
Réseau hertzien + câblage	40'000.--
Logiciels/serveurs/paramétrage/stockage/floutage/détection	50'000.--
Ordinateur et installation en site propre	15'500.--
Total net	278'500.--

TVA	21'166.--
Total	299'666.--

que les chiffres TTC tiennent compte d'une réalisation en 2010 encore, soit avec un taux de la TVA à 7,6 % ;

que si la réalisation intervient en 2011, en revanche le taux de la TVA s'élèvera à 8 %, majoration non comprise dans les chiffres articulés dans la présente délibération ;

Vu l'amendement approuvé par le Conseil municipal pour équiper le secteur des Tours de Carouge de cinq dispositifs de vidéo surveillance ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 15 oui, 13 non et 1 abstention

DECIDE

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 425'000.-- TTC destiné à l'étude, l'acquisition et l'installation d'un réseau hertzien, de dix-sept caméras, six mâts, d'un ordinateur avec écrans servant à la gestion du système ainsi que les logiciels et serveur ainsi que tous les paramétrages, stockage, « floutage », masquage et détection.
3. De comptabiliser la dépense prévue ci-dessus dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant de CHF 425'000.-- au moyen de 4 annuités, dès 2011 sous rubrique 11.331.
5. De procéder, une année après la pose des caméras à une évaluation des impacts qualitatifs et quantitatifs de la pose des caméras par des experts externes et indépendants, en collaboration avec les travailleurs sociaux hors murs et les agents de la police municipale.
6. De collecter, afin de pouvoir évaluer l'efficacité des caméras, les données sur les actes d'incivilités, agressions, ou autres effractions commises spécifiquement dans la zone couverte par les caméras. Ces données couvriront la période précédente et suivante à la pose.
7. De tenir des statistiques pour connaître :
 - g. Le nombre d'effractions commises
 - h. Le nombre de fois où le défloutage des images a été autorisé.
 - i. Le nombre de fois et type d'effractions où les images auront permis de résoudre un cas faisant l'objet d'une plainte.

La Présidente confirme qu'un avis de droit sera demandé à la Surveillance des communes quant à la procédure d'amendement, à savoir s'ils doivent être chiffré ou non.

7. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LA REALISATION DU DEMI-GROUPE SCOLAIRE DE LA VIGNE-ROUGE SITUÉ A GRANGE-COLLOMB 148-2010 R

Le projet a été pris en considération en date du 24 juin 2010.

La commission des travaux s'est réunie le 2 septembre 2010 et a préavisé positivement cette proposition par 10 voix pour et 2 abstentions. Le rapport a été rédigé par M. Buchs.

M. Buchs n'a rien à ajouter.

M. Monney a constaté dans la feuille d'avis officielle du 30 août 2010, soit une semaine avant la commission que la commune de Carouge a adjugé tous les mandats. Pour quelle raison avons-nous passé ce projet (qui est magnifique) en commission puisque tout était figé ? Que se serait-il passé si ce projet avait été refusé en commission ?

M. Nobs répond que la commune ne s'est pas engagée mais a confirmé le travail aux entreprises potentiellement adjudicataires, en fonction des règlements AIMP, sous réserve du vote du Conseil municipal et sous réserve d'opposition, puisque l'autorisation de construire n'est toujours pas en force pour la construction de cette école. C'est une démarche qui vise à pouvoir réserver les entreprises pour démarrer les travaux le plus rapidement possible. Nous devons nous engager et avons envoyé un courrier à chaque entreprise pour confirmer que celle-ci est adjudicataire au niveau des résultats des examens AIMP mais que cela reste soumis à la validation du crédit de construction par le Conseil municipal.

Il confirme à M. Monney qu'aucun contrat n'a été signé avec celles-ci.

M. Buchs rappelle que c'est un excellent projet. Il souligne aussi le fait que des propositions ont été faites en commission et le Conseil administratif va revenir avec un crédit complémentaire pour installer des jeux et des arbres dans la cour de la récréation.

M. Walder va dans le sens des ses collègues car ce projet est magnifique mais, une fois de plus, il regrette qu'on construise un bâtiment sans prévoir un appartement pour le concierge. Il a bien lu le procès-verbal de la commission qui dit que le Conseil administratif va essayer de trouver un appartement dans les immeubles construits dans le périmètre mais il trouve que cette légèreté avec laquelle est traitée cette question lui fait peur. Est-il possible, qu'à l'avenir, on y réfléchisse avant de faire les plans afin qu'il y ait systématiquement un concierge ?

M. Guldimann partage les propos de M. Walder et trouve dommage qu'il n'y ait pas de loge de concierge.

M. Vout partage cet avis concernant la loge de concierge. De plus, il regrette qu'il n'y ait pas de piscine étant donné que nous avons de grands locaux. Il faut prendre un bus pour apporter les enfants à la piscine et cette solution aurait évité des déplacements.

M. Nobs confirme que ces propos ont déjà été tenus en commission des travaux. Il a eu l'occasion de donner les explications et concernant la piscine, il est clair que si nous avions pu envisager sa construction sur ce périmètre, nous aurions dû le faire. Toutefois, la problématique est la même que pour la loge du concierge, à savoir que la dimension du terrain mis à disposition pour la construction de cette école est tellement réduit et restreint que nous n'avons pas pu mettre en place une piscine ni un appartement pour le concierge.

Mme Molinari souligne à quel point ce projet est beau et bien conçu. Toutefois, elle souhaite revenir sur un élément qui a été évoqué en commission concernant les panneaux photovoltaïques. Lors des discussions, nous avons appris que, dans le projet, tel qu'il est prévu actuellement, nous ne sommes pas certain de pouvoir installer des panneaux photovoltaïques pour des raisons d'ordre technique encore à l'étude. Il est important que lorsqu'une commune labé-

lisée "cité de l'énergie" construit un nouveau bâtiment, d'intégrer dès que possible dans le projet, au niveau de termes de références qui sont données au cahier des charges pour les architectes de demander à ce que ces panneaux solaires soient intégrés ; ceci non seulement pour le chauffage de l'eau mais également pour le photovoltaïque. M. Gerster avait aussi parlé en commission d'une certaine exemplarité qu'il faut mettre en avant, même si cela représente un pourcentage faible d'énergie. Elle espère avoir un retour sur cette faisabilité

M. Nobs répond qu'effectivement une étude a été engagée pour voir de quelle manière nous pouvons intégrer dans ce projet des panneaux photovoltaïques. Nous attendons d'avoir les conclusions de cette étude pour nous positionner et vous rendrons compte de ces résultats.

M. Montessuit ne sait pas si ce projet est beau car la beauté est subjective mais il abonde sur les propos de Mme Molinari sur l'intégration des panneaux photovoltaïques. Il s'est également posé la question sur la pertinence de faire une salle de gym pharaonique dans un demi-groupe scolaire sur un terrain déjà trop petit. Il précise qu'il votera ce projet mais trouve que ce choix n'est pas forcément heureux alors que nous n'avions pas la place de faire le programme normal. Il est possible que les problèmes relatifs au manque d'arbres et de loges de concierge qui avait clairement été demandé dans les phases préliminaires du projet sont peut-être les conséquences de ce choix alors que nous avons une pléthore de salle de gym dans le périmètre.

M. Nobs précise que c'est une salle de gym aux normes de Macolin et qu'elle n'est pas identique à celles qui sont construites aujourd'hui au cycle d'orientation de Drize. Par contre, il ne se souvient pas avoir entendu autour de cette table, dans les tours préliminaires, qu'il fallait impérativement un appartement pour le concierge. Il rappelle que ce projet est issu d'un concours d'architecture.

Mme Stebler demande s'il est possible, vu le stade de la délibération et des travaux d'avoir encore la possibilité de faire des modifications pour l'appartement du concierge.

M. Nobs confirme que nous allons rentrer en négociation avec le propriétaire des immeubles avoisinants pour essayer de trouver une solution pour répondre à cette problématique.

Le projet est accepté à l'unanimité.

Vu la décision du Conseil municipal, dans sa séance du 26 juin 2008, d'acquérir une surface de terrain de 4100 m² destinée à la réalisation d'un demi-groupe scolaire au lieu-dit "GRANGE-COLLOMB" ;

vu le concours d'architecture organisé par la Ville de Carouge entre les mois de février à décembre 2008, dont le lauréat, le Bureau d'architecte Philippe CALAME, a été récompensé par le jury pour la poursuite du projet "LISIÈRES" et sa réalisation ;

vu la décision du Conseil municipal, dans sa séance du 23 avril 2009, de voter le crédit d'étude pour la construction dudit demi-groupe scolaire et d'octroyer la suite du mandat au Bureau d'architecte Philippe CALAME ;

considérant la nécessité de réaliser cet ouvrage dans les meilleurs délais et ce, compte tenu de la prévision scolaire établie par le SRED (Service de la Recherche en Education) et de la construction d'un groupe d'immeubles comprenant 160 logements sur la parcelle N° 3120 jouxtant le futur demi-groupe scolaire de la Vigne-Rouge, dont le planning de réalisation coïncide avec celui du projet faisant l'objet de la présente délibération ;

vu la requête en autorisation de construire DD 103527-3 publiée dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2010 par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) de l'Etat de Genève ;

vu, en conséquence, la décision du Conseil administratif de confirmer ce mandat de réalisation au Bureau d'architecte Philippe CALAME ;

vu la récapitulation du montant des travaux établie par le Bureau d'architecte Philippe CALAME, avec pour objectif la mise à disposition de ces locaux à la rentrée 2013 selon planning ci-joint ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité (29 oui)

D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 23'070'000.-- soit : CHF 21'831'312.-- destinés aux travaux de construction des locaux et CHF 1'238'688.-- pour les équipements d'exploitation et le mobilier.
2. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 23'070'000.-- destiné au financement des travaux de construction des locaux, les équipements d'exploitation et le mobilier.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
4. Qu'une somme de CHF 319'000.--, calculée à 2% du coût des travaux de construction TTC, sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds de décoration.
5. D'amortir le montant de CHF 23'070'000.-- de la manière suivante :
 - CHF 21'831'312.-- au moyen de 30 annuités, dès 2011 sous rubrique 21.331.
 - CHF 1'238'688.-- au moyen de 10 annuités, dès 2011 sous rubrique 21.331.
8. **PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 122'000.— EN VUE D'ACTUALISER LE "PLAN DE LA VILLE DE CAROUGE", DE REALISER UNE "CARTE DES MOBILITES", DE DEVELOPPER UNE SIGNALETIQUE HARMONISEE DES BATIMENTS COMMUNAUX AVEC LEURS SUPPORTS D'INFORMATIONS ET DE REPERAGE 139-2010 P**

M. Aebi explique qu'il a été énuméré l'essentiel de la délibération puisque le plan de la Ville de Carouge édité et diffusé au public en 2006 est obsolète. De plus, il ne reste plus que des versions anglaises disponibles auprès de l'administration communale. Vu l'opportunité d'actualiser le graphisme et de changer la disposition, les informations et la lisibilité de ce plan. Vu que la

création d'un canevas de base de ce plan permettra de développer une thématique diversifiée et notamment de réaliser une carte des mobilités. Vu que la Ville de Carouge s'est engagée en qualité de cité de l'énergie à promouvoir la mobilité durable par des informations et conseils en mobilité. Vu les objectifs du Plan Directeur communal PDcom en matière de mobilité et plus particulièrement celui visant à favoriser le report modal des transports collectifs et les modes de déplacement doux et non polluants. Il est souhaitable de communiquer au public la zone à 20km/h, le contre-sens cyclable, la bande cyclable, le caddy service et les emplacements pour les véhicules Mobility, les parcs pour cycles, etc.

Vu le succès des cartes d'itinéraires pour piétons et vélos réalisés par les communes genevoises telles que Genève, Thônex, Chêne-Bourg, Vernier, Lancy et l'utilité de développer une signalétique harmonisée des bâtiments communaux avec leur supports d'informations et de repérage des enseignes. L'offre de l'atelier de création BLVDR, M. Daniel Kunzi a été retenue pour les prestations et l'imprimerie Genevoise pour l'édition.

Nous vous demandons d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 122'000.— en vue d'actualiser le plan de la Ville de Carouge et réaliser une carte des mobilités et développer une signalétique harmonisée des bâtiments communaux avec leurs support d'information et de repérages.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion

M. Walder trouve que c'est un très beau projet mais il souhaiterait qu'on coordonne cette étude avec le Plan Directeur Cantonal de la Mobilité douce qui est en cours de réalisation au sein de la Direction générale de la mobilité.

M. Aebi ne sait pas quand est-ce que ce plan sera réalisé et nous sommes à cours de plan à distribuer à nos hôtes et habitants mais il prendra langue avec cet organisme.

M. Walder explique qu'un groupe technique travaille sur ce projet avec un comité d'approbation. Probablement qu'en fin d'année, début de l'année prochaine, il sera validé et soumis au Conseil d'Etat. Il faudrait regarder à ce qu'il n'y ait pas une divergence d'informations entre les deux plans.

M. Aebi confirme qu'il en tiendra compte.

M. Baertschi pense que ces plans doivent être distribués dans le journal "Carouge" et affichés aux entrées de carouge. Pourrions-nous prévoir une borne internet à la Mairie pour que les gens aient accès à divers renseignements ?

M. Aebi répond que c'est prévu dans le cadre d'un autre projet avec des espace wifi plus importants et des bornes d'informations à disposition de la population.

Le projet est accepté à l'unanimité

Vu le « Plan de la Ville de Carouge » (dépliant, diffusion grand public) dont la dernière version éditée en 2006 est devenue obsolète ;

vu le nombre restreint de plans mentionnés, ci-dessus, disponibles auprès de l'administration communale impliquant une prochaine réédition ;

vu l'opportunité d'actualiser le graphisme, la lisibilité et les informations de ce plan ;

vu que la création d'un canevas de base de ce plan permettrait le développement de thématiques diversifiées et, notamment, de réaliser une « Carte des mobilités » ;

vu que la Ville de Carouge s'est engagée, en qualité de Cité de l'énergie, à promouvoir la mobilité durable par des informations et des conseils en mobilité (action 4.5.1. de son plan d'action Cité de l'énergie 2009-2011) ;

vu les objectifs du Plan directeur communal (Pdcom) en matière de mobilité et, plus particulièrement, celui visant à « favoriser le report modal vers les transports collectifs et les modes de déplacements doux ou non polluants » ;

vu les aménagements récents sur le territoire carougeois et les nouvelles offres relatives à la mobilité durable, qu'il est souhaitable de communiquer au public (zones 20 km/h, contresens cyclables, bandes cyclables, Caddie Service et emplacements pour les véhicules Mobility, Parc + Bicyclette, etc.) ;

vu le succès des cartes d'itinéraires pour piétons ou vélos réalisées par des communes genevoises, telles que Genève, Thônex, Chêne-Bourg, Vernier et Lancy ;

vu l'utilité de développer une signalétique harmonisée des bâtiments communaux avec leurs supports d'informations et de repérage (enseignes) ;

vu qu'après l'analyse des offres d'honoraires, l'ATELIER DE CREATION BLVDR, Monsieur Daniel KUNZI, graphiste, a été retenu pour ses prestations et l'IMPRIMERIE GENEVOISE pour ses éditions ;

vu le récapitulatif financier ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité (29 oui)

D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 122'000.-- en vue d'actualiser le « Plan de la Ville de Carouge », de réaliser une « Carte des mobilités », de développer une signalétique harmonisée des bâtiments communaux avec leurs supports d'informations et de repérage.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir ces frais en quatre annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 79.331 dès 2012.

9. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN VUE DU REMPLACEMENT D'UN VEHICULE POUR LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS DE CAROUGE 153-2010 P

M. Aebi explique qu'il a été constaté, par l'état major de la compagnie des sapeurs pompiers de Carouge, l'état de vétusté du véhicule pionnier en service depuis 36 ans. Celui-ci ne passe plus la visite et il est impossible de trouver des pièces de rechange. De plus, comporte des risques à l'utilisation. Pour toutes ses raisons, il est proposé d'acquérir un nouveau véhicule pour la compagnie des sapeurs pompier de la Ville de Carouge et il est demandé un montant de CHF 500'000.— pour son acquisition, sous déduction de la subvention cantonale de 12 %

Il précise que les communes ne peuvent plus acheter un camion comme bon leur semble, ceci dans le but d'harmoniser les équipements des sapeurs pompiers. Il y a des compagnies à Lancy, Plan Les Ouates et Veyrier et un organisme est chargé d'effectuer des contrôles pour éviter les doublons entre elles. Dernièrement, la compagnie des sapeurs pompiers de Lancy a été engagée sur un sinistre important à Carouge et ne pouvait plus couvrir sa commune. De ce fait, c'est celle de Carouge qui a pris le relais. Il y a des échanges qui se pratiquent, raison pour laquelle, nous avons reçu l'autorisation d'acquérir ce véhicule de pompier et un courrier est adjoint à la délibération qui confirme ces dires.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de la sécurité.

Compte tenu des propos tenus par M. Aebi, le courrier de la sécurité civile cantonale et le fait que nous sommes tous convaincu que ce véhicule est usagé et à remplacer. M. Morex propose la discussion immédiate.

M. Vout partage l'avis de M. Morex et est favorable à la discussion immédiate.

M. Walder trouve bizarre l'urgence de remplacer un véhicule que nous possédons depuis 36 ans. Il veut bien prendre cette demande en considération mais souhaiterait que le Conseil administratif planifie avec un peu plus d'anticipation les remplacements des véhicules.

La discussion immédiate est acceptée par 22 oui, 2 non et 4 abstentions.

M. Aebi répond à M. Walder que nous ne sommes pas en situation d'urgence mais il faut savoir que la procédure AIMP est longue et nous pensons acquérir ce véhicule dans 8 mois, si tout se passe bien. Nos sapeurs pompiers qui engagent leur temps libre au service de la population ont aussi un sens de l'économie et exploitent leurs véhicules ou matériels au maximum de ce qui est possible de faire.

M. Basarab explique que la compagnie des sapeurs pompiers de Carouge nous a toujours donné entière satisfaction. Nous pouvons en être fiers et il les en remercie. En effet, les personnes qui la compose sont, tout en étant amateurs, de vrais professionnels passionnés. Ceci dit, tout véhicule inadapté aux exigences d'aujourd'hui (il a 36 ans) doit être remplacé sans retard. Les griefs indiqués sur la proposition 153-2010 sont alarmant et il ne fait aucun doute que la nécessité de rachat d'un nouveau véhicule approprié soit d'une utilité reconnue. En conclusion, ce nouveau véhicule doit être à leur disposition le plus vite possible et dans les meilleurs délais. C'est pourquoi, je vous invite à adopter le principe d'achat et de voter cette proposition du Conseil administratif immédiatement, sans passer par une commission qui ne ferait que retarder les besoins de l'échéance et surtout ne changerait rien au principe.

M. Gevisier déclare que le groupe UDC ne s'oppose pas du tout à cette acquisition mais il demande si certaines grandes villes ayant des doublons de véhicules seraient prêtes à vendre, d'occasion, le même genre de véhicule.

M. Montessuit trouve que la question de M. Gevisier n'est pas idiote et mérite réflexion. D'autant plus, qu'il se demande ce qu'il va advenir du vieux camion, étant entendu qu'il est obsolète. Il ne faut pas oublier que les relations environnementales d'un véhicule sont, pour 80%, en énergie grise et vouloir remplacer un véhicule uniquement pour des raisons de pollutions n'est pas forcément quelque chose de très écologique. Est-il prévu une seconde vie pour l'ancien véhicule ?

M. Aebi répond négativement car après 36 ans de bons et loyaux services, ce camion sera probablement destiné, soit à notre musée ou un autre musée d'une compagnie de sapeurs pompiers.

M. Vout votera pour cette acquisition bien qu'il est déçu de ses pompiers qui ne l'ont pas prévenu de ce projet.

M. Walder rassure M. Aebi dans le sens où il a le plus grand respect pour les sapeurs pompiers et il votera ce crédit car il ne souhaite pas qu'ils soient mis dans une situation difficile. Par contre, lorsqu'il prétend que ce véhicule ne passe plus la visite et qu'il est dangereux, il est inquiet qu'il soit utilisé encore 8 mois par les sapeurs pompiers. Quand il parle d'anticipation, ce n'est pas aller contre les sapeurs pompiers mais leur donner des moyens adaptés avec une meilleure planification.

Mme Molinari votera ce crédit car loin d'elle l'idée de ne pas accepter de fournir le matériel nécessaire à nos pompiers. Elle souhaite poser une question concernant l'intercommunalité puisque M. Aebi en a parlé au début de son intervention et elle contente de constater qu'un certain nombre de mesures sont prises pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de doublon de moyens d'une commune à l'autre. Toutefois, elle souhaiterait, qu'à l'occasion d'un prochain vote de crédit pour les pompiers, que nous puissions avoir une discussion afin de mieux comprendre l'organisation de cet échange intercommunal et de voir dans quelle mesure il serait possible de la renforcer.

M. Papparou relève que nous avons parlé de l'âge canonique de ce camion mais il n'a pas été indiqué le kilométrage de ce véhicule. Est-il possible de nous le préciser ?

Le commandant des pompiers répond qu'il doit avoir à peu près 50'000 kilomètres.

M. Baertschi ne souhaite pas allumer un contrefeu sur un sujet aussi brûlant, surtout qu'il n'y a pas le feu au lac. Il ne demandera pas à M. Aebi la hauteur de l'échelle car il a l'impression de la commission cantonale de l'équipement et du matériel est tout à fait compétente pour juger de nos besoins et il leur fait confiance.

Le projet est accepté à l'unanimité

Vu le constat de l'Etat major de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Carouge de l'état de vétusté du véhicule Pionnier qui a été mis en service il y a environ 36 ans,

vu les nombreuses pannes subies par ce véhicule,

vu l'impossibilité de trouver sur le marché des pièces de rechange pour ce véhicule de marque Mercedes,

vu les risques pris lors de son utilisation par les passagers dont la sécurité générale n'est plus totalement assurée,

vu le besoin avéré pour la Compagnie de disposer d'un véhicule de type pionnier pour assurer ses tâches ; besoin attesté par la Sécurité civile en date du 16 avril 2010, sur la base du mode d'évaluation élaboré la commission cantonale de l'équipement et du matériel (F 4 05.01),

vu le document élaboré par la Sécurité civile qui énumère le matériel que doit au minimum comprendre un véhicule de ce type,

vu la demande de la Compagnie des sapeurs-pompiers adressée en date du 8 juin 2010 au Conseiller administratif délégué, sollicitant le remplacement dudit véhicule, accompagnée d'un projet de cahier des charges,

vu l'examen du dossier fait par le Conseil administratif et les discussions qu'il a eu avec le Capitaine de la Compagnie,

vu l'obligation pour la Commune d'organiser, d'équiper et d'entretenir à ses frais un corps de sapeurs-pompiers, conformément à la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP – F 4 05 article 17),

vu l'évaluation établie, dont il ressort que le coût d'un tel achat estimé à CHF 450'000.-- est bien supérieur aux nouveaux seuils des marchés publics de fourniture (CHF 350'000.--),

vu l'intérêt et l'obligation d'ouvrir une procédure de marchés publics ouverte pour une telle acquisition,

attendu que la valeur de reprise du véhicule est de CHF 0, en raison de son état,

vu la subvention cantonale qui pourra être sollicitée dès la concrétisation de l'acquisition, qui selon les indications de la Sécurité civile devrait être de l'ordre de 12 % au minimum du prix d'achat total,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 17, de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 29 janvier 1990, l'accord intercantonal sur les marchés publics du 15 mars 2001 (AIMP),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité (29 oui)

DECIDE

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 500'000.-- pour l'acquisition d'un véhicule destiné à la Compagnie des sapeurs-pompiers de la Ville de Carouge, dont à déduire le montant de la subvention cantonale.
2. De charger le Conseil administratif de mener la procédure de marchés publics nécessaire à cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense et la recette prévue ci-dessus dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Carouge, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette, au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2012, sous rubrique 14.331.

10. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OCTROI D'UNE AIDE EXTRAORDINAIRE EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE POUR SON AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DES INONDATIONS AU PAKISTAN 154-2010 P

Mme De Haller explique que cette proposition du Conseil administratif répond à une demande de la Croix-rouge Suisse qui nous a sollicités pour le plus grand épisode d'inondations depuis 1929 qui a touché plus de 14 millions de sinistrés. Comme à l'accoutumée, il s'agit d'un montant de CHF 20'000.--.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Monney sait que ce n'est pas une pratique habituelle mais au vu du nombre important de personnes touchées par ce phénomène, il propose de doubler l'aide.

M. Morex s'oppose à la proposition de M. Monney puisque nous avons déjà eu des discussions à ce propos et avons décidé d'attribuer un montant forfaitaire de CHF 20'000.—par événement et il n'y a pas de raison de l'augmenter.

M. Gevisier rebondit sur ce qu'avait dit M. Schmutz lors d'une précédente séance, à savoir, si on peut faire ce don à la Chaîne du bonheur car il semble que l'acheminement est plus rapide que la Croix-Rouge.

Mme De Haller répond que le Conseil administratif a hésité puisque la dernière demande a été attribuée à la Chaîne du Bonheur. Nous pouvons alterner ou décider que c'est plutôt la Croix-Rouge Suisse qui répond à des besoins impératifs et nécessaires. Elle pense que la Croix-Rouge Suisse est tout à fait opportune pour l'envoi de ce fond.

M. Gevisier explique que la Croix-Rouge est une tellement grosse machine que les victimes reçoivent certainement moins que si cela passe par la Chaîne du Bonheur.

M. Walder propose, pour répondre à la demande de M. Monney et ne pas déroger à la règle, de rester CHF20'000.— pour ce projet de délibération mais que le Conseil administratif, dans sa grande sagesse, nous représente un autre projet de délibération dans un mois car le Pakistan va avoir besoin d'aide pour plusieurs mois, voire années.

Mme Molinari précise que lorsque la Chaîne du bonheur reçoit de l'argent, elle donne aussi à certaines organisations, dont la croix rouge et c'est simplement ajouter un échelon supplémentaire. Cela ne veut pas dire qu'on ne puisse pas faire une exception mais au niveau du mécanisme, elle n'est pas sûre que les dires du représentant de l'UDC soient corrects.

La Présidente demande à M. Monney s'il souhaite faire un amendement.

M. Monney répond que la proposition de M. Walder lui convient très bien.

Le projet est accepté à l'unanimité.

Vu que 2,5 millions de personnes sont touchées par des inondations sans précédent, qui ont fait plus d'un millier de victimes ;

que des dizaines de milliers de Pakistanais ont pris la fuite pour échapper aux crues qui frappent les provinces du Nord-Ouest ;

que des villages entiers ont été détruits par les pluies de mousson ;

que les habitants désertent villes et villages à la recherche d'un abri ;

que des centaines de volontaires du Croissant-Rouge pakistanais sont en première ligne pour évacuer les personnes piégées par les flots et distribuer des colis alimentaires, couvertures et tentes aux sans-abris ;

que la Croix-Rouge suisse prévoit d'acheminer des biens de secours à 550 familles ayant tout perdu ;

que des volontaires du Croissant-Rouge local distribuent des colis familiaux contenant des articles d'hygiène, ustensiles de cuisine, couvertures, moustiquaires et fournitures scolaires ;

que selon les possibilités, des tentes seront également remises aux sans-abris ;

que dans l'immédiat, la Croix-Rouge suisse a débloqué CHF 100'000.-- ;

qu'afin d'assurer la fourniture et la distribution des tentes, la Croix-Rouge suisse a besoin au plus vite de CHF 200'000 ;

que pour être en mesure de répondre à ces besoins essentiels, la Croix-Rouge suisse est tributaire du soutien financier du pouvoir public et du secteur privé ;

conformément à l'article 30, lettre e de la loi de l'administration des communes du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité (29 oui)

DECIDE :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit humanitaire de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son action d'aide aux victimes des inondations au Pakistan.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2010 en dépense supplémentaire (rubrique 58.367).
3. De compenser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

11. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE PATINOIRE SAISONNIERE DE 600M² 157-2010 P

M. Aebi a grand plaisir à proposer cette demande du Conseil administratif puisque c'est quelque chose de fédérateur et reconnu depuis deux ans. Nous vous proposons d'acquérir cette surface que vous avez toutes et tous probablement déjà utilisée lors des dernières saisons. Le fournisseur, qui nous a déjà accordé des rabais, nous offre la possibilité de l'acquérir pour CHF 280'000.--. Ce tarif ne comprend pas le montage et le démontage qui figurera dans le budget de fonctionnement que vous pourrez prochainement approuver. Cette patinoire a été sans cesse améliorée, notamment en matière de consommation d'énergie et, la saison dernière, nous avons réalisé une économie de 20% grâce à une exploitation bien appliquée, une station météo et un groupe de refroidissement dernier cri. En ce qui concerne son utilisation, le Conseil administratif est convaincu de pouvoir l'acquérir maintenant puisque l'ensemble de la population carougeoise ainsi que les habitants des communes limitrophes à la nôtre ont tous pu venir sur notre place de Sardaigne durant trois mois. L'année dernière, presque tous les élèves de Carouge ont eu l'occasion de venir patiner avec leur maitresses et maitres d'école grâce à un réseau très bien organisé. Il rappelle également la gratuité de la mise à disposition des patins à glace.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Richard propose un renvoi en commission. Il a été, comme tous les usagers carougeois et en tant qu'enseignant, très heureux d'utiliser cette patinoire et pouvoir s'y rendre avec les élèves. Par contre, il est toujours en attente de chiffres réels par rapport au bilan énergétique. Nous avons reçu une brochure qui nous apporte juste une appréciation qualitative mais rien de quantitatif ni technique nous permettant de nous assurer que le bilan énergétique soit si positif qu'on le dit. Il avait, à l'époque, proposé une alternative utilisée dans bien des Villes comparables à Carouge, en France, en Belgique voire même en Espagne avec des revêtements synthétiques plus économiques d'un point de vue énergétique et qui permettent également de patiner. Il ne sait pas si c'est une solution à regarder pour Carouge mais il regrette qu'elle n'ait jamais été étudiée. Il avait fourni une documentation assez complète au Conseil administratif mais nous n'avons jamais eu l'occasion de la traiter et de pouvoir faire des comparaisons. Il lui avait été répondu que les sponsors voulaient ce type de patinoire. Maintenant qu'il ne s'agit plus de s'associer à d'autres pour louer mais de l'acheter, on peut se fendre d'une petite étude pour réellement comparer avec cet autre type de patinoire qui est, en son sens plus écologique.

M. Richard propose un renvoi en commission des travaux.

Mme Wermeille trouve nécessaire un moment de réflexion avant de se lancer dans cet achat et elle propose la commission de l'environnement puisque ce projet a été présenté la première fois dans cette commission.

M. Richard est d'accord.

M. Schmutz est favorable à la discussion immédiate car si notre collègue avait pris la peine de lire le descriptif qui nous a été fourni, il aurait pu voir qu'une consommation énergétique est indiquée, à savoir de 3304 kw/h par semaine d'exploitation avec la station météo et 9'912kw/h sans la station météo. On en sait déjà assez et Mme Wermeille vient de dire que ce projet est déjà passé dans une commission. Ce projet répond à un besoin évident et il souhaite la discussion immédiate.

M. Gerster pense la même chose et ce que propose M. Richard est un terrain de foot déguisé en patinoire. Cela existe déjà sur le site de Planette Charmille et plus personne n'a envie de patiner après trois fois car ce n'est pas de la glace, ni l'hiver, ni l'ambiance. Il faut savoir ce qu'on veut donner à Carouge et il souhaite également la discussion immédiate.

M. Vout souhaite la discussion immédiate.

Mme Wermeille explique que lorsqu'elle parlait du bilan environnemental, cela concerne la saison 2009-2010. M. Aebi a parlé d'une amélioration de 20%, il est important de connaître ses chiffres avec plus d'exactitude. Nous parlons de l'achat, c'est-à-dire CHF 280'000.— mais il est aussi important d'avoir des précisions sur le budget de fonctionnement. Elle souhaite également connaître la durée de vie de l'acquisition.

Mme Stebler demande le renvoi en commission de l'environnement. Elle pense qu'il serait intéressant de reparler du fonctionnement et notamment d'un responsable sur place car, il lui est arrivé de s'y rendre avec des élèves et il n'y avait personne.

Le renvoi en commission de l'environnement est refusé par 9 oui et 19 non.

La Présidente ouvre la discussion immédiate :

M. Papparou est étonné de la garantie qu'offre cette société. Nous avons deux ans de garantie pour le moindre grille-pain qu'on achète quinze francs trois sous. Dans ce cas, pour CHF 280'000.-- , nous avons une seule saison garantie et il estime que ce sont des conditions inad-

missibles. Il faut négocier avec cette entreprise d'une manière un peu plus virile pour avoir au minimum deux ans.

M. Aebi trouve cette remarque pertinente et la garantie d'une année ne concerne que le montage. La négociation avait été virile avant puisque la patinoire est garantie 10 ans et, puisque nous l'avons utilisée 2 ans, il nous reste 8 ans de garantie. D'autres communes comme Plan-les-Ouates, Bellevue, etc. utilisent le même principe et la même société. Celle-ci s'est engagée à fournir les mêmes prestations à tous les utilisateurs et nous bénéficions de chaque amélioration technique puisque l'objectif de cette entreprise consiste à améliorer la performance avec l'objectif final d'avoir une diminution de la consommation. Pour revenir au remarques qui ont été faites toute à l'heure sur le plan énergétique, il y a eu des comparaisons et il est faux de dire que cela consomme énormément d'eau et d'électricité. Il avait également apporté des informations concernant la piscine qu'on chauffe en permanence, même l'été pour maintenir la température. L'eau est changée en permanence et si on compare avec la consommation de la patinoire, on remarque que celle-ci consomme peu. Nous avons installé une tente pour les utilisateurs et une autre pour la buvette. Finalement, après deux ans d'exploitation, nous nous sommes rendu compte que ces installations consomment trop d'énergies puisque l'air servant à chauffer s'échappe facilement du toit. L'objectif de cette année est d'installer un baraquement léger qui pourrait être construit par nos apprentis du T.V.E. Il couvrirait l'autre côté de la patinoire et abriterait une salle pour la buvette, un endroit pour la location des patins et l'installation technique. Cet aménagement s'intégrerait parfaitement dans le cadre de la place de Sardaigne et de la patinoire pour l'hiver. La consommation de chauffage prévue pour la tente diminuerait de $\frac{3}{4}$ et c'est un élément que nous voulons utiliser dans le cadre des dépenses d'énergies. Une étude est également en cours pour la pose de panneaux solaires flexibles sur les installations, notamment nos baraquements car l'objectif est de consommer le moins possible en apportant des prestations optimales.

Il rappelle qu'offrir la possibilité aux familles de pouvoir profiter d'une patinoire n'a pas de prix.

M. Walder demande s'il est possible d'avoir une alimentation saine à la buvette avec, par exemple, un label fourchette verte et que soit privilégié les achats locaux et de la nourriture bio.

Quel serait le coût annuel pour une location de la patinoire ?

De plus, M. Aebi s'était engagé, il y a 2 ans, à compenser intégralement l'augmentation des dépenses énergétiques de la patinoire par des économies d'énergie dans le cadre de l'administration où d'autres départements de la Commune.

Il souhaite savoir ce qu'il en est et demande des précisions quant aux économies réalisées.

M. Aebi répond qu'il est difficile de répondre à la première question puisque la première saison a été assurée par une chaîne de restaurant et nous avons pris une personne plus local pour la seconde saison. Les deux systèmes n'ont pas complètement répondu à nos attentes. La fourchette verte est un domaine qu'il ne connaît pas spécialement et il rappelle que consiste aussi à ce que les consommations sur le site soient à des prix raisonnables, à portée de tout le monde.

L'objectif de la deuxième saison concernait la mise à disposition de patins gratuitement.

Pour la troisième saison, nous sommes en discussion avec une personne de Carouge qui s'engagerait à proposer des prix compétitifs, une nourriture correcte, en adéquation avec le site.

Concernant la deuxième question, on ne peut pas le chiffrer mais il rappelle que le Conseil administratif étudie, en tout temps, pour réaliser des économies d'énergies, tant dans les bâtiments administratifs où autres. Il souligne le fait que les membres reçoivent régulièrement des comptes-rendus.

Pour répondre à la location de la patinoire, M. Aebi explique que si tel était notre souhait, nous serions obligé, pour avoir des prix compétitifs, de nous engager pour cinq ans et dans ce cas de figure, la patinoire, in fine, nous coûterait environ CHF 80'000.—de plus que si nous l'achetons. L'avantage de l'acquérir maintenant consiste dans le fait que nous en serions

propriétaire, que nous l'avons déjà utilisée et qu'elle est adaptée pour Carouge. De plus, l'entreprise s'engage, en plus du montage annuel, à y apporter les dernières technologies. Il rappelle que nos employés du TVE ne sont pas habilités à pratiquer le montage de la patinoire.

M. Vout trouve bien qu'on achète la patinoire mais où sera-t-elle déposée en fin de saison ? C'est volumineux et les dépôts au TVE ne sont pas grands.

De plus, combien coûte les prix d'installations avec le personnel voirie pour les travaux, notamment de montage, démontage.

M. Aebi répond que le fournisseur l'apporte, la monte, à l'exception du plancher qui est particulier en raison de l'incurvation de la place de Sardaigne et un plancher spécial a dû être réalisé. D'ailleurs, c'est le personnel du TVE qui s'occupe de sa mise en place pour toutes les manifestations.

En fin de saison, le fournisseur reprend l'installation complète et la stocke dans ses locaux. Le prix du montage, démontage, installation et surveillance coûte CHF 40'000.--

Mme Molinari demande ce que représentent les frais de fonctionnement, électricité, la personne qui dépanne, etc.

M. Aebi répond que la personne qui dépanne est comprise dans les CHF 40'000.— ainsi que tout ce qui concerne la technologie. La seule différence concerne les deux personnes retraitées qui s'occupent de la glace, les jeunes qui mettent à disposition les patins, l'animation et l'électricité. Cela représente un montant d'environ CHF 100'000.--.

Mme Molinari a remarqué que dans le passé, il manquait une analyse environnementale comme par exemple la vaisselle de la buvette. A l'avenir, pouvons-nous prévoir de la vaisselle récupérée et réutilisée.

M. Aebi répond qu'il est demandé au tenancier de la buvette d'appliquer les règles principales et des prix attractifs pour tout le monde. Toutefois, certaines consignes comme celle-ci peuvent être également demandées.

M. Montessuit demande si la patinoire est physiquement celle que nous avons eue ces années ?

M. Aebi répond positivement et la société a tenu compte de l'apport d'argent mis précédemment dans la location ; d'où un prix d'acquisition intéressant.

M. Montessuit demande pourquoi y a-t-il un délai de livraison 16 semaines.

M. Aebi répond que nous pouvons l'avoir demain et qu'il ne faut pas tenir compte des 16 semaines annotées.

M. Montessuit propose, si l'acquisition est votée ce soir et acceptée, de créer une commission de l'environnement pour discuter de toutes les applications annexes qui ont été soulevées ce soir.

M. Schmutz glissera sur son intervention en attendant la patinoire.

Mme Donnet glisse avec M. Schmutz.

Mme Stebler demande s'il ne faut pas un vrai responsable en permanence, au vu du nombre d'enfants et de familles venant patiner.

M. Aebi recherche un responsable qui serait basé en permanence sur le site. C'est un des objectifs pour cette année.

Mme Budry est étonnée qu'il n'y ait pas de budget pour le personnel.

M. Aebi répond que cela fait partie du budget de fonctionnement qui sera prochainement proposé.

Le projet est accepté à l'unanimité.

Vu le succès rencontré par la patinoire de 600 m² installée lors des saisons 2008-2009 et 2009-2010 ;

vu les demandes de reconduction exprimées par la population et en particulier les utilisateurs et les écoles carougeoises ;

vu la volonté de promouvoir le sport auprès de la population, notamment auprès des jeunes ;

vu le potentiel de convivialité générée par cette infrastructure mise à disposition gratuitement auprès de la population ;

vu le renouvellement de l'installation pour la saison 2010-2011 avec un équipement de 600 m² ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité (29 oui)

DECIDE :

1. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit brut de CHF 281'000.-- destiné à l'acquisition d'une patinoire saisonnière de 600 m².
2. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements 2010, sous rubrique N° 34.506, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant prévu de CHF 281'000.-- au moyen de 5 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique No 34.331 de 2012 à 2016.

12. PROJETS DE DELIBERATIONS

Il n'y en a pas

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Il y a une proposition individuelle de M. Montessuit.

Le secrétaire la lit :

- *Considérant la quantité de documents envoyés régulièrement à chaque Conseiller municipal ;*
- *Considérant que l'impression de l'ensemble de ces documents n'est pas toujours indispensable ;*
- *Considérant le courrier postal conséquent et parfois redondant que l'envoi de ces documents génère ;*
- *Considérant les coûts générés par ces impressions et envoi pour la commune ;*
- *Considérant les méthodes variables de travail, d'analyse et d'archivage des Conseillers municipaux ;*
- *Considérant la symbolique environnementale d'un renoncement aux supports papiers d'usage éphémère*

Je propose :

- Que sur une base strictement volontaire et révoquant, les Conseillers municipaux qui le désirent ne reçoivent les documents usuels (convocations, rapports de commissions, documentations annexes aux délibérations, etc.) transmis au CM uniquement sous forme électronique au format PDF, à l'exclusion des formats physiques papiers.*
- Que les Conseillers municipaux qui désirent souscrire à cette option puissent, en tout temps, s'y inscrire ou désinscrire auprès de l'administration communale.*
- Que cette proposition soit évaluée le cas échéant à l'occasion de la révision du règlement du CM*

Jérôme Montessuit

14. MOTIONS

La Présidente a reçu quatre motions :

1. "Energie solaire"

Le secrétaire la lit :

Considérant la volonté politique de la commune de poursuivre son engagement dans le processus du développement durable, notamment par l'engagement de "Madame Agenda 21" en 2007,

Considérant l'obtention du label "Cité de l'énergie" en octobre 2008,

Considérant que le Rapport Cité de l'énergie de 2008 préconise dans sa rubrique "Bâtiments, installations communaux" " d'installer des panneaux solaires où c'est utile" (sic),

Considérant que le "Guide pratique de l'agenda 21 communal" encourage l'emploi des énergies renouvelables,

Considérant que le fond "énergie" du Canton de Genève et SuisseEnergie au niveau de la Confédération peuvent soutenir la commune dans cette démarche,

Considérant l'importance de réduire l'empreinte écologique de Carouge en proposant de nouveaux projets,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de :

- insérer la prise en considération d'installation de panneaux solaires lors de la définition du cahier des charges des futures constructions de bâtiments publics,
- identifier les sites communaux existant susceptibles d'accueillir des capteurs solaires,
- élaborer un calendrier d'installation de capteurs solaires sur les bâtiments communaux existants,
- prévoir une ligne budgétaire à cet effet,
- de manière plus générale, fixer un objectif quantitatif de l'énergie durable nouvellement produite ainsi qu'un objectif quantitatif d'énergie économisée.

Les Verts Le PDC

Septembre 2010

La prise en considération est acceptée par 20 oui et 8 abstentions.

Mme Wermeille demande le renvoi en commission de l'environnement.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi trouve qu'elle est redondante puisque la loi sur l'énergie prévoit tout ce qui est demandé dans cette motion.

M. Gerster s'est abstenu parce qu'il est choqué de cette systématique. Il souhaite que les incidences sur des bâtiments existants soient présentées schématiquement, avec des comparaisons car il pense que la systématique n'est pas adéquate pour ceux-ci.

2. Pour une suppression échelonnée de la taxe professionnelle

M. Buchs demande à ce qu'elle soit portée à l'ordre du jour et la lit :

Considérants :

- Sachant que cet automne, un projet de loi sera discuté devant le Grand Conseil du Canton de Genève, demandant la suppression de la taxe professionnelle.
- Sachant que dans son discours de Saint-Pierre, le Conseil d'Etat a décrit la taxe professionnelle comme obsolète.
- Sachant que la Confédération Helvétique est en train de discuter avec l'Union Européenne de sa fiscalité des entreprises et qu'il est probable que la taxe professionnelle sera supprimée pour éviter que les entreprises étrangères quittent le territoire suisse.
- Sachant que le Grand Conseil proposera un système de compensation pour les communes les plus touchées, notamment Genève et Carouge.

Le PDC, le parti Radical et le parti Libéral demandent, au Conseil administratif, d'étudier une suppression échelonnée de la taxe professionnelle et d'en soumettre les différents scénarios au Conseil municipal.

PDC Parti Radical Parti Libéral

La prise en considération est acceptée par 15 oui, 10 non et 3 abstentions

M. Buchs demande le renvoi en commission des finances.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation :

M. Baertschi demande à être renseigné sur la proximité d'une telle décision par le Grand Conseil. Celle-ci est politique et juridique et il pense que nous devrions auditionner un membre du département des finances de l'Etat.

M. Walder souhaite qu'on produise aux commissaires des chiffres précis sur la part payée par les P.M.E, les grandes entreprises et les indépendants. Lorsque nous constatons que les recettes de la taxe professionnelle sont passées, entre 2008 et 2009, de CHF 7'000'000.— à CHF 17'000'000.—, nous pouvons imaginer qu'elles proviennent de l'arrivée de 2-3 importants contribuables.

Parallèlement, il souhaite qu'on renseigne clairement les commissaires sur la proximité de la décision de l'Etat car cela fait bientôt 10 ans qu'on en entend parler. Il souligne le fait qu'aujourd'hui celui-ci annonce un déficit CHF 200'000'000.— pour l'année prochaine et, de ce fait, il conçoit difficilement une proposition pour baisser la taxe professionnelle.

3. Pour un aménagement, de la zone 20 km/h, adapté aux aveugles et aux malvoyants

M. Buchs demande à ce qu'elle soit portée à l'ordre du jour et la lit :

Considéran

- *Sachant que le Canton de Genève compte 1500 personnes aveugles ou malvoyantes et qu'une centaine vit à Carouge.*
- *Sachant que les associations HAU (Handicap, Architecture, Urbanisme) et ABA (association pour le Bien des Aveugles et malvoyants) sont intervenues auprès des mandataires en charge des travaux de la zone 20km/h et que leurs remarques n'ont pas été prises en compte.*
- *Sachant que La Confédération Helvétique (normes SN 521 500/1988) demande que les zones piétonnes doivent être partout séparées des voies de circulation des véhicules par une différence de niveau ininterrompue de 30mm de hauteur au minimum.*
- *Sachant qu'aucun aménagement particulier n'a été prévu dans la zone 20 et qu'il existe des endroits à grands risques (sortie du parking de Sardaigne, carrefour rue du Collège – rue Jacques-Dalphin, place du Temple-rue Saint-Victor, où les croisements de rue ne sont pas indiqués au sol.*
- *Sachant que le cheminement d'un aveugle, dans une zone sans trottoir, est très difficile et qu'il faut qu'il puisse bénéficier d'un marquage directionnel détectable au sol.*

Le PDC demande, au Conseil administratif, d'adapter, le plus rapidement possible, la zone 20 aux normes et directives en vigueur pour les aveugles et malvoyants.

Le PDC

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

M. Buchs demande le renvoi en commission des travaux.

M. Baertschi signale qu'il existe à l'entrée de la Ville de Soleure une maquette spécialement faite pour les malvoyants. Nous pourrions nous en inspirer pour une approche un peu plus large que les déplacements.

Mme Molinari souhaite que dans le cadre des discussions en commission, nous puissions nous pencher, à nouveau, sur la question des éclairages aux sols qui posent beaucoup de problèmes aux personnes malvoyantes ainsi que sur la multiplication des obstacles suite aux nouveaux aménagements. Il faut également veiller à une cohérence avec ce qui se fait à Genève pour le choix de la signalisation afin qu'il y ait une certaine homogénéité dans le type de marquage pour que les personnes ayant des problèmes de vue n'aient pas de difficultés supplémentaires lorsqu'ils passent d'une commune à l'autre.

M. Buchs demande l'audition de M. Jost qui est l'ergothérapeute en charge du bien des aveugles.

4. Pour des toilettes accessibles et gratuits

M. Paparou renonce à présenter sa motion ce soir mais demande à être en première position pour le prochain Conseil municipal.

La Présidente confirme à M. Paparou qu'elle sera présentée en premier et le remercie.

15. RESOLUTIONS

1. Pour des constructions adaptées aux personnes handicapées

M. Voignier demande à ce qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Le secrétaire la lit :

Considéranrs :

Sachant que de plus en plus de personnes qui, malgré un handicap physique sont en mesure de mener une existence autonome.

Sachant qu'il faut qu'un mode de construction adapté aux personnes handicapées et âgées devienne aussi naturel que la présence de la lumière, de la chaleur ou de l'eau courante dans un bâtiment.

Sachant que la SIA "société suisse des ingénieurs et architectes" a mis en vigueur en janvier 2009 la norme SIA 500 "Construction sans obstacle".

Sachant que pour les rues, les routes et l'espace extérieur c'est encore la norme SN 521 500 qui est valable.

Sachant que trois catégories de personnes sont touchées, les handicapées de la marche et les personnes en fauteuil roulant, les aveugles et malvoyant ainsi que les sourds et malentendants.

Sachant que plus une personne est âgée, plus elle risque en outre de souffrir de différents autres handicaps.

Le groupe radical demande au Conseil administratif

1. De réaliser un inventaire des bâtiments communaux qui ne permettent pas un accès facilité pour ces groupes de personnes.
2. De mettre tout en œuvre pour que ces bâtiments soient rapidement mis aux normes de construction adaptée aux personnes handicapées.

3. *D'être attentif aux nouvelles constructions prévues dans Carouge et que cela soit mentionné sur les nouvelles délibérations.*
4. *De reprendre la signalisation dans les rues Carougeoises pour les personnes handicapées de la marche et de la vue.*
5. *De promouvoir l'engagement de personnes pouvant avoir un handicap au sein du personnel de la ville de Carouge.*

Ces mesures permettraient de créer des cheminements intérieur et extérieur dépourvu d'obstacles afin que cela profite à tout le monde et facilite l'intégration des handicapés.

Alain Voignier

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

M. Voignier demande le renvoi en commission des travaux.

M. Morex propose le renvoi au Conseil administratif.

M. Voignier suit l'avis de M. Morex.

La Présidente ouvre la discussion immédiate :

M. Walder se demande pourquoi le parti Radical a besoin de passer par une résolution alors qu'il suffisait d'en parler au magistrat en charge de ce dicastère depuis 11 ans au Conseil administratif et doit avoir ce soucis lors de constructions.

M. Voignier pense qu'une étude adaptée doit se faire rapidement. Le fait de la soumettre sous forme de résolution permet parfois d'activer les choses et d'amener certains processus sur des points bien précis.

La résolution est acceptée à l'unanimité.

2. Appel à l'assemblée Constituante pour le maintien des droits fondamentaux (le parti socialiste, les Verts et A Gauche Toute)

Mme Donnet annonce que les partis renoncent à présenter leur résolution ce soir et demandent à être en première position pour le prochain Conseil municipal.

16. QUESTIONS

Questions écrites :

Motion du 17 septembre 2009 demandant l'installation de pigeonniers en ville de Carouge

Le Groupe UDC du Conseil municipal de la Ville de Carouge vous rappelle, pour la deuxième fois, que sa motion déposée en date du 17 septembre 2009 portant sur l'installation de pigeonniers en ville de Carouge est restée à ce jour sans nouvelles.

Il serait très heureux d'avoir enfin une réponse le plus rapidement possible, M. Aebi ayant fait savoir dernièrement que le projet arrivait à bout touchant.

Le groupe UDC vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente.
Le Groupe UDC de Carouge

"Carouge roule"

Le groupe UDC du Conseil municipal de la Ville de Carouge a appris récemment que depuis que la centrale de prêt de vélos "Carouge roule" avait été déplacée aux Tours de Carouge, seules 2 à 3 bicyclettes étaient empruntées par jour pendant la semaine et environ 5 le dimanche. Or, l'année dernière, lorsque cette centrale se trouvait à la place de l'Octroi, il n'y avait pas assez de vélos tellement la demande était importante.

Au vu des résultats, notre groupe demande que les containers soient réinstallés à la place de l'Octroi qui, non seulement, est une place passante, mais oblige les voitures à se garer au parking souterrain, les empêchant d'entrer dans notre ville.

D'autre part, notre groupe souhaite savoir combien de vélos ont été mis à disposition du public en 2009 et en 2010.

Enfin, les explications et cautions devraient être affichées dans les quatre langues nationales.

Le groupe UDC vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente lettre.

Le groupe UDC de Carouge

Ancienne hall de carouge au 43 rue Vautier

Est-ce le chantier du siècle ?

Mes voisins me disent ;
Vous qui êtes écolo, pourquoi c'est toujours allumé sur ce chantier ? Nuit et jour, semaine comme dimanche ?

Et depuis un an, deux ans, dans la rue il y a des barrières de chantier ?

Qu'est ce qu'on nous prépare de si beau, si grand, si généreux ?

Merci de m'aider à répondre.

Pierre Maulini

Questions orales :

M. Richard renonce à sa question.

M. Montessuit : parking Tambourine et piste cyclable

Il a déjà posé cette question il y a plus d'une année mais n'a pas constaté de changement. Devant l'école de la Tambourine, il y a un petit parking en zone bleue qui est squatté en permanence par les étudiants qui laissent leurs voitures à demeure. Il y a également des voitures qui se parquent sur le trottoir pour aller chercher des élèves et obstruent la piste cyclable menant à l'école.

Il avait demandé s'il était possible d'installer des potelets et que la police municipale passe plus fréquemment afin d'assurer une rotation correcte dans ce petit parking.

Est-ce possible où hors de la volonté du Conseil administratif de le faire ?

M. Aebi répondra lors du prochain Conseil municipal.

M. Voignier renonce à sa question

Mme Budry : sécurité à la rue de la Débridée

Mme Budry renonce à cette question tout en demandant à avoir une priorité pour la poser lors du prochain Conseil municipal.

La Présidente précise à Mme Budry qu'il faudra qu'elle reformule sa question.

Mme Budry : organisation du débat

Hier soir, la personne qui avait lancé la pétition et demandé le débat public sur les caméras de surveillance était présente. Elle était en colère à la fin de la séance parce qu'elle n'a pas eu la parole. Elle s'en est prise à l'animateur qui semblait surpris.

L'animateur était-il informé que ce débat avait été suscité par une pétition signée par environ 200 personnes ?

N'aurait-il pas fallu dire en début de séance que c'est grâce à cette pétition qu'il y a eu un débat ?

M. Aebi a constaté ce malentendu en fin de séance mais il ne comprend pas pour quelle raison cette personne n'a pas demandé la parole de manière plus claire. Il tient à préciser que la pétition contenait 140 signatures dont 50 provenant de l'extérieur de Carouge.

M. Schouwey était parfaitement au courant de la raison pour laquelle nous nous trouvions à la salle des fêtes ainsi que l'historique lié aux caméras de vidéo surveillance.

M. Morex : décès a), b), c)

M. Morex reformulera sa question au prochain Conseil municipal

M. Morex : Pont-Neuf

Cela fait 15 ans qu'il siège au sein de ce Conseil municipal et voit dans le budget une ligne de crédit prévue pour la rénovation du Pont-Neuf.

Etant donné que la Ville de Genève ne met pas ce sujet à l'ordre du jour de ses séances, rien ne se fait.

Il commence à s'inquiéter parce qu'il emprunte chaque jour ce Pont au moyen des transports publics et depuis quelques semaines les trams roulent au ralenti sur celui-ci.

Deviendrait-il dangereux ?

Si tel est le cas, il faut inciter la Ville de Genève à débloquer des fonds pour rénover ce Pont qui est en ruine et une honte pour l'entrée de Carouge.

M. Nobs répondra la prochaine fois.

M. Papparou : engagements de l'été

Cet été, dans la presse locale, il a été mis au concours trois postes de secrétaire.

Est-ce que ces postes sont au budget ?

Etant donné que la recherche de ces postes a été externalisée, quel en a été le coût induit, alors que nous avons à l'intérieur de notre Commune une responsable des Ressources humaines qui aurait peut-être pu faire ce travail ?

Mme De Haller précise que ces postes sont au budget et nous avons externalisé la recherche car nous étions débordés au niveau des Ressources Humaines. Elle communiquera le coût induit lors du prochain Conseil municipal.

M. Pagarou, habits !

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des points de collecte à habits un peu partout dans la commune mais force est de constater que ceux-ci ne servent finalement pas aux véritables destinataires, c'est-à-dire Terre des hommes, Emmaüs, le Centre Social Protestant. En effet, des gens viennent avec des pinces pour récupérer des habits et les prennent pour eux. Ils en ont sans doute besoin mais il trouve étonnant cette pratique. A l'époque, il était impossible de récupérer les habits car il y avait un système de rotation mais, aujourd'hui, il est quasiment possible de jeter un enfant à l'intérieur afin qu'il ressorte les habits.

Y-a-t-il vraiment encore lieu de mettre des points de collectes à habits alors que cela peut alimenter un marché noir de la fripe ?

Est-ce que le Conseil administratif est sensible à cette problématique où non de sa compétence ?

M. Aebi confirme qu'il y a une problématique qui va même plus loin puisque des gens dorment à l'intérieur des containers. Nous sommes en train d'étudier un autre système avec Emmaüs pour que des habits arrivent bien au bon endroit et le problème devrait être résolu d'ici 1 à 2 mois.

Mme Donnet : travaux dans Carouge, informations aux Carougeois

Mme Donnet reformulera sa question lors du prochain Conseil municipal

M. Monney : macarons à Carouge

Comme vous avez pu le lire dans la Tribune de Genève du mois de juillet 2010, la Commune de Lancy va mettre en place, dès 2011, des zones macarons sur son territoire. En conséquence, notre Commune risque de se retrouver dans une sorte d'étau entre la Ville de Genève et Lancy et voir arriver sur notre Commune tous les pendulaires qui ne trouveront plus de place à Lancy.

Après plus de trois ans d'études et de discussions, à quand la mise en place de macarons sur Carouge ?

M. Aebi rappelle qu'un rapport a été demandé pour recenser toutes les places sur le territoire ; il est terminé et il va le recevoir prochainement. Le Conseil administratif est sensible à ce que fait Lancy et Plan-les-Ouates et a pris langue avec les Conseillers administratifs de ces deux communes afin de les rencontrer pour définir le processus que nous allons utiliser pour contrôler les macarons lorsque le système sera en place. Un projet définitif devrait être soumis avant la fin de la législature.

M. Monney demande dans quel délai nous aurons des réponses.

M. Aebi répond qu'il communiquera prochainement le rapport d'état des lieux complet des places. Celui-ci indique également ce qu'il nous reste comme disponibilités. Il rappelle que Mme Molinari avait demandé que cette étude intègre aussi les places dans les parkings.

Il est vrai que nous allons nous retrouver au milieu de deux communes ayant les macarons et notre secteur sera difficile à gérer mais nous nous en préoccupons.

M. Monney comprend qu'il n'y a toujours pas de date exacte prévue pour les macarons.

M. Aebi répond positivement.

La Présidente nous informe que M. Prodhom a dû partir tout à l'heure parce que sa femme accouchait. Son bébé (un petit garçon) est né à 22h19.

M. Monney : aménagement de la rue de Veyrier

Il ne souhaite pas revivre le feuilleton de la débridée mais il a lu dans la feuille d'Avis Officielle du mois d'Août que la commune avait déposé une demande complémentaire pour des modifications diverses au projet discuté en commission.

Pourrions-nous avoir des informations sur ces modifications ?

M. Aebi répondra la prochaine fois

M. Vout : place de Sardaigne

M. Vout retire sa question

M. Gevisier : cyclo-épaves

En cheminant à l'avenue Cardinal-Mermillod, il a été surpris de découvrir des épaves de vélos attachées à un poteau, sans roues, sans selles ni guidons.

Pourrait-on les débarrasser ?

M. Aebi répond positivement.

M. Walder : parkings vélos

M. Walder retire ses questions.

La Présidente rappelle que les motions et résolutions qui n'ont pas été présentées à l'ordre du jour de cette séance seront reportées automatiquement à la séance prochaine. En revanche, les questions orales qui ont été retirées doivent être redéposées la prochaine fois.

Mme Molinari reporte ses questions.

M. Baertschi : cours de natation hivernaux à la piscine des Pervenches.

Le week-end dernier, il y a eu à la piscine de la Fontenette le mémorial Hora pour les deux jeunes joueurs de waterpolo qui ont été tués par un accès de folie de leur père. Des clubs sont venus de Lugano et Bâle et il a pu constater que nous avons du retard en matière de piscine. Carouge à la chance d'avoir une excellente équipe de natation en ligue A mais elle est en train de se faire dépasser parce que dans d'autres communes, notamment au Tessin, les équipements sont nettement supérieurs. Il y reviendra lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

La Présidente lève la séance à 23h00.

Genève, le 12 octobre 2010/cf